



MAIRIE DE FUMEL
Service des Affaires Scolaires

Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2024-2027



SOMMAIRE

I. Diagnostic

1. Présentation ville et environnement
2. Périmètre et public du PEDT
3. Atouts et contraintes du territoire
 - 3.1 Atouts et leviers
 - 3.2 Contraintes
4. Actions menées sur le temps scolaire et périscolaire

II. Modalités pratiques du PEDT

III. Contenu du PEDT

1. Les axes prévus dans le PEDT
2. Les ressources mobilisées
3. Les activités périscolaires

IV. Mise en œuvre

1. Pilotage
2. Périodicité
3. Évaluation
4. Modalités de renouvellement et de modification



PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Septembre 2024 – septembre 2027
Commune de Fumel

Le précédent PEDT de la ville de Fumel couvrait la période 2018-2021. Mis en place dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, son renouvellement paraissait important, même si la ville a obtenu à titre dérogatoire le retour à la semaine des 4 jours.

L'objectif poursuivi reste identique au précédent PEDT à savoir le bien-être et l'épanouissement de l'enfant.

Depuis la rentrée de septembre 2017, les temps périscolaires y compris la pause méridienne sur les 2 écoles de la ville sont déclarés en ALSH.

Par ailleurs, une infrastructure subventionnée par l'État, le Conseil Départemental, la CAF et la ville de Fumel a vu le jour : l'espace couvert « La Récréation ». Entièrement dédié aux enfants, cet espace est équipé d'un mur d'escalade, de tables de ping-pong et permet la pratique de nombreuses activités sportives.

Au-delà du renforcement des infrastructures, les précédents PEDT auront surtout aidé à l'enrichissement de l'offre des activités tant qualitatives que quantitatives, à la professionnalisation du personnel communal et des animateurs, et au renforcement du taux d'encadrement des enfants.

I. DIAGNOSTIC

1. Présentation de la ville et son environnement.

Fumel est une ville de 4.823 habitants, située dans le département du Lot-et-Garonne, en région Nouvelle Aquitaine. Fumel est à la fois, le chef lieu de Canton et le siège d'une Communauté de Communes appelée « Fumel-Vallée du Lot ». Cette dernière est composée de 27 communes et rassemble près de 25.000 habitants. Elle constitue un territoire fortement rural, situé au Nord Est du Lot-et-Garonne, et plutôt enclavé, ne bénéficiant d'aucun axe de communication structurant à l'échelle régionale et éloigné des grands axes régionaux. La ville préfecture Agen située à 1 heure environ de Fumel, et la Sous-préfecture de Villeneuve sur lot à 30 minutes environ constituent les pôles majeurs d'attractivité résidentielle et économique.

Ce bassin de vie représente 5 % de la population départementale, avec les 2/3 concentrés au sein d'un noyau urbain formé par 3 communes, Fumel, Monsempron-Libos et Montayral.

La ville de Fumel constitue un pôle local plus dense.

L'industrie occupe une place prépondérante dans le paysage économique local, mais ce pôle industriel et métallurgique subit les effets de la désindustrialisation depuis les années 1970. L'économie locale reste fragile avec des lourdes pertes d'emplois (40 % en 20 ans) et la reconversion incertaine. Les actifs du territoire sont très peu qualifiés avec 75 % de la population qui n'atteint pas le niveau BAC.

Le taux de chômage du bassin d'emploi est le plus élevé du département.

Le Fumélois est un territoire qui peine à maintenir sa population. Ce constat est lié à un déficit d'attractivité résidentielle : le solde migratoire négatif a creusé le déclin démographique.

Le renversement possible des tendances actuelles sera conditionné par l'arrivée de nouvelles populations : retraitées ou en fin d'activité professionnelle, mais aussi et surtout par l'installation de jeunes et de familles.

La baisse observée de la population de Fumel-Vallée du Lot s'accompagne d'une diminution de la taille moyenne des ménages.

De manière générale, la part des retraités sur la population est importante et en augmentation. L'évolution de la structure de la population souligne le phénomène de vieillissement de la population engagé depuis les années 70.

Ces éléments mettent en évidence un vieillissement localisé de la population conjugué à la baisse des jeunes, soit une proportion de plus en plus importante de personnes plus âgées par rapport aux jeunes.

Le niveau de vie est relativement faible sur le territoire (en dessous de la moyenne départementale). La commune de Fumel concentre les logements sociaux et présente des niveaux de revenus parmi les plus bas de l'intercommunalité.

Les actifs les plus représentés sont les ouvriers et les employés, puis dans une moindre mesure, les professions intermédiaires et les artisans-commerçants-chefs d'entreprises. Les agriculteurs exploitants sont minoritaires, de même que les cadres et personnels hautement qualifiés (qui ne représentent que 2,3% de la population fuméloise).

La population non scolarisée présentant un niveau bac ou supérieur est relativement faible sur le territoire intercommunal par rapport au département. Cependant, cette caractéristique a évolué dans les dernières années, et la tendance est aujourd'hui à une augmentation du niveau moyen de formation. Ceci traduit une évolution de la structure de la population et de l'économie, l'activité industrielle ouvrière ayant fortement diminué. L'évolution du niveau de formation sera conditionnée non seulement par des filières développées localement, mais également par une économie capable d'attirer des cadres et des professions intermédiaires notamment.

Depuis une trentaine d'années, le parc de logements a régulièrement augmenté alors que la population ne cessait de diminuer. La Commune de Fumel rassemble 32% du parc de logements du territoire. Les logements locatifs représentent en tout environ 1/3 du parc total de résidences principales, ce qui correspond à la moyenne départementale. La part des logements locatifs, et en particulier sociaux, est particulièrement révélatrice du caractère urbain ou rural des communes. C'est à Fumel que l'on trouve le parc locatif le plus développé. Il y a un constat préoccupant lié à la vacance des logements et à l'habitat indigne. La part de logements vacants sur la commune de Fumel est passée de 9,8% en 2006 à 10,9% en 2011. La commune présente également une part relativement importante de logements potentiellement dangereux pour les habitants.

Le territoire accueille un tissu associatif dense et actif, moteur pour l'organisation d'animations et en matière d'organisation sociale, de création d'emplois et de services : intervenant dans les domaines sportif, de loisirs et culturel, ainsi que pour publics seniors. La culture et la valorisation des activités portées par diverses associations représentent un atout, et un enjeu majeur de modification de l'image du territoire, et d'amélioration de la qualité de vie pour les habitants du territoire.

2. Périmètre et public du PEDT

La ville de Fumel dispose sur sa commune :

❖ Enseignement secondaire

- Collège Jean Monnet : 343 élèves
- Lycée d'enseignement général Marguerite Filhol : 369 élèves
- Lycée professionnel Benoît d'Azy : 159 élèves

❖ Enseignement élémentaire et préélémentaire

- 1 école maternelle
- 1 école élémentaire

Le public visé par le PEDT est celui des enfants de 3 à 11 ans.

EFFECTIFS PAR ÉCOLE 2023 / 2024

École **élémentaire Jean Jaurès** – 24 avenue Jean Jaurès 47500 FUMEL

CP	33
CE1	33
CE2	32
CM1	33
CM2	36
CLIS	10
TOTAL	177

École **maternelle Centre** – 18 rue Pasteur 47500 FUMEL

TPS	19
PS	15
MS	33
GS	28
TOTAL	95

Nombre d'enfants potentiellement concernés :
 95 en écoles maternelles et
 177 en écoles élémentaires
 soit **272 enfants** (chiffres de janvier 2024)

3. Atouts et contraintes du territoire

3.1 Atouts et leviers du territoire pour la mise en œuvre du PEDT :

❖ Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) : le conseil communautaire a renouvelé le CLEA en séance du **13 juin 2018**.

La volonté étant que tous les élèves bénéficient, au cours de leur scolarité, de plusieurs « parcours culturels » au cours desquels ils découvrent des spectacles ou des œuvres, rencontrent des artistes (comédiens, auteurs, plasticiens, musiciens, ...) et pratiquent eux-mêmes des disciplines artistiques.

❖ Bibliothèque municipale et convention de lecture publique. Avec 731 lecteurs dont 137 enfants en 2023, la Bibliothèque municipale participe activement à la politique culturelle de la ville. 35% des lecteurs proviennent de la commune de Fumel.

La présence d'une médiatrice culturelle a permis d'accueillir 8 fois, au cours de l'année 2023, les écoles de la commune qui se sont déplacées pour découvrir le lieu et se familiariser avec l'univers de lecture et des auteurs. Depuis plusieurs années, en partenariat avec l'Éducation Nationale, un festival de BD est organisé au château de Bonaguil.

❖ Projet Éducatif des Accueils Collectifs de mineurs de Fumel-Vallée du Lot (commune de Fumel). Parmi les objectifs du PEL, figurent la réussite scolaire des jeunes du territoire quel que soit leur âge et le développement de l'accès aux pratiques culturelles, éducatives et sportives des jeunes. Des dispositifs tels que l'Accompagnement Éducatif dans les écoles, l'existence du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficultés (RASED) et le maintien des écoles dans l'actuel Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) au sein de la carte d'éducation prioritaire concourent à la réussite scolaire des jeunes de la ville.

Par ailleurs, la ville de Fumel soutient activement les associations socioculturelles et sportives et met à leur disposition de nombreuses infrastructures :

- Parc des sports Henri Cavallier
- Dojo
- Piscine – Bassin d'initiation
- Centre Culturel
- Ludothèque

D'importants investissements ont été réalisés par la commune pour améliorer ces infrastructures :

- Création d'une aire de jeux multisports (2012)
- Rénovation du gymnase (2015/2016)
- Rénovation du fronton de pelote basque (2013) / revêtement sol (2023)
- Rénovation du Dojo (2014)
- Création d'un parcours santé et d'une base de jeux pour enfants
- Rénovation complète de la Bibliothèque municipale et renouvellement du mobilier (2011)
- Rénovation de la ludothèque (2012-2013) + bougeothèque
- Création d'un théâtre d'eau (2014)
- Création d'un pôle petite enfance à l'ancienne école maternelle du Chemin Rouge (2017)
- Création d'un espace couvert « La Récréation » à l'école Jean Jaurès (2018) avec mur d'escalade et panneaux de basket
- Mise à disposition des locaux de l'ancienne primaire Chemin Rouge à l'association Convergence (2016)
- Skate-park (2022)
- Module de jeux parc Henri Cavallier et place Emile Barthe (2023)

Le « Forum des associations sportives » appelé « Loisirs en fête » organisé chaque année par la ville de Fumel permet de regrouper sur un même lieu (Parc des Sports) une quarantaine d'associations qui font découvrir gratuitement au public leurs activités sportives.

Cette promotion s'accompagne également d'une politique de professionnalisation des clubs sportifs. En effet, la ville de Fumel en partenariat avec le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne cofinance l'emploi d'un éducateur qualifié pour plusieurs clubs sportifs (Basket, boxe).

De plus, la ville de Fumel emploie un éducateur sportif qualifié qu'elle met à disposition de nombreux clubs sportifs.

Le sport fait partie intégrante de la vie locale. Fumel-Vallée du Lot édite chaque année un guide des associations sportives pour aider à choisir une ou plusieurs disciplines, et soutient au quotidien les clubs et les sportifs à travers plusieurs actions : la carte Pass'Sport pour que les plus jeunes bénéficient d'une réduction sur le prix d'une licence sportive, le dispositif local d'accompagnement qui permet aux clubs de se développer et de pérenniser les emplois, les rencontres sportives scolaires ou encore l'aide à la formation des éducateurs.

Toutes ces actions concourent à rendre le sport plus populaire et accessible à tous.

- ❖ Un patrimoine riche et diversifié valorisé par l'emploi d'une médiatrice culturelle.
 - Château de Bonaguil (monument classé)
 - Terrasses et jardins du Château de Fumel

❖ Une collaboration entre l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, les services intercommunaux et les services communaux avec la mise en place de moyens humains et matériels, l'organisation commune de manifestations (« Rendez-vous aux jardins » par exemple) et la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels (Château de Bonaguil avec des fiches pédagogiques de l'Éducation Nationale sur le site de l'IEN de Villeneuve-sur-Lot).

La ville de Fumel bénéficie d'une longue expérience de partenariat avec le milieu associatif et leur offre de nombreuses infrastructures comme le Centre d'Accueil Municipal de Moncany.

Il y a une volonté politique forte pour permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et leur donner les mêmes chances.

La gratuité des actions proposées permet à l'ensemble des enfants de participer : « le Noël des enfants », « les lectures de contes » à la bibliothèque, des spectacles offerts au Centre Culturel...

- ❖ Enfin, la commune encourage le personnel communal affecté dans les écoles à se former (formation continue, VAE, BAFA) et privilégie la qualification et les compétences lors des recrutements dans les écoles.
- ❖ La faible participation financière des familles à l'ALSH : forfait annuel unique de 80,00 €.

3.2 Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT

- ❖ Les écoles sont un peu éloignées des équipements et la plupart du temps le transport doit se faire en bus.

- ❖ Les équipements mis à disposition des enfants varient d'une école à l'autre,

L'école élémentaire Jean Jaurès dispose :

- d'une salle de gymnastique ;
- d'une bibliothèque ;
- d'un espace sportif couvert ;
- d'un espace extérieur enherbé ;
- d'une salle d'arts visuels servant également de garderie ;
- de deux salles de classe inoccupées ;
- d'un espace de jeux couvert avec mur d'escalade et panneaux de basket : « La Récréation ».

Un effort de la collectivité, mais également des associations de parents d'élèves, ont permis de développer l'équipement informatique et bureautique avec tablettes, ordinateurs, vidéoprojecteur, tableau numérique. Cet effort devra se poursuivre dans les années à venir.

L'école maternelle du Centre récemment rénovée dispose :

- d'une salle de cantine ;
- d'une salle de jeux ;
- de deux classes inoccupées ;
- depuis 2018, les locaux des activités périscolaires ont été agrandis suite à l'intégration de l'ancienne crèche.

Peu d'espace extérieur abrité. Toutefois, l'espace couvert « La Récréation » jouxtant l'école élémentaire Jean Jaurès pourra être utilisé également par les enfants de l'école maternelle du Centre.

4. Actions menées sur le temps périscolaire

Le temps d'accueil, avant la classe du matin, concerne l'ALSH uniquement, avec mise à disposition des jeux en accès libre.

Sur le temps méridien, l'école élémentaire Jean Jaurès propose des activités sportives encadrées par deux éducateurs sportifs, ainsi que des activités de création.

L'accompagnement éducatif est organisé après la classe, en fin de journée, encadré par des enseignants. Les ateliers proposés sont :

- Aide aux devoirs ;
- Atelier sciences ;
- Atelier jardin médiéval ;

Les activités périscolaires menées de 16h45 à 17h30 sont :

P
R
I
M
A
I
R
E

Jeux de société
Basket
Ateliers multisports
Activités manuelles

M
A
T
E
R
N
E
L
L
E

Activités manuelles
Parcours de motricité
Ludothèque

L'école élémentaire Jean Jaurès dispose d'un self-service au niveau de la restauration et accueille près de 135 enfants.

L'école maternelle du Centre dispose d'un service de restauration qui accueille près de 60 enfants.

Par ailleurs, de nombreuses activités extra-scolaires sont organisées sur le territoire du Fumélois. Ces dernières relèvent de l'intercommunalité ou des associations.

Les structures et actions existantes sont :

- Cinq accueils de loisirs et un ALSH Ados ayant leur propre projet pédagogique ;
- Un dispositif « École Ouverte » au Collège J. Monnet de Fumel et à l'école élémentaire Jean Jaurès ;
- Des associations socioculturelles et sportives ;
- Une ludothèque ;
- Plusieurs lieux ressources : Cinéma Liberty, GAP47, Bibliothèque ;
- Des chantiers jeunes et pôle jeunesse 14-17 ans ;
- Des équipements sportifs et culturels : Centre Culturel, piscine de Fumel, bassin d'initiation, parc des sports Henri Cavallier, dojo, salle de Ping Pong, stand de tir, stade intercommunal, terrains de tennis, ...
- Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, « *Notre école, faisons-la ensemble* » concertation, élaboration ou adaptation, de manière consensuelle, d'un projet pédagogique ayant vocation à nourrir les projets d'école ou d'établissement.

II. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

• Période de la journée

ÉCOLE	Activités périscolaires
MATERNELLE DU CENTRE	16h30 – 17h30
ÉLÉMENTAIRE JEAN JAURÈS	16h45 – 17h45

- Les jours concernés sont Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

- **Durée du PEDT**

Trois ans maximum – années scolaires 2024-2027.

Depuis l'année scolaire 2017-2018, les rythmes scolaires sont établis sur 4 jours, à titre dérogatoire, et ce, jusqu'en 2027.

- **Tarifification**

Les élus ont veillé à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant entre les élèves et ont donc choisi un forfait annuel de 80,00 €/ enfant au titre de l'ALSH matin et/ou soir. En revanche, l'accès aux différentes activités n'engendre aucune participation supplémentaire.

- **Modalités d'information des familles :**

Distribution d'un courrier en début d'année scolaire expliquant les nouvelles dispositions et fiche d'inscription. Ces documents sont également mis en ligne sur le site de la ville.

- **Concertation pour le suivi du PEDT et des AP**

06, 08, 09 et 13 juin 2017	Entretiens individuels avec les intervenants
22 juin 2017	Délibération de Fumel-Vallée du Lot
03 juillet 2017	PV du Conseil de l'école Maternelle du Centre
04 juillet 2017	PV du Conseil de l'école élémentaire Jean Jaurès
27 juillet 2017	Délibération du Conseil Municipal relative aux rythmes scolaires
05 juin 2018	Réunion du personnel communal (animateurs)
12 juin 2018	Comité de pilotage PEDT
12 juin 2018	Conseil d'école maternelle du Centre
26 juin 2018	Conseil d'école élémentaire Jean Jaurès
31 août 2023	Réunion du personnel communal et des animateurs
26 octobre 2023	Délibérations du Conseil Municipal relative aux rythmes scolaires 2024-2027
7 novembre 2023	Conseil d'École maternelle du Centre
14 novembre 2023	Conseil d'école élémentaire Jean Jaurès

• **Ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT**

- Les associations sportives et culturelles du territoire composées d'éducateurs sportifs et d'enseignement de danse ;
- Les services de la ville : service des affaires scolaires, secrétariat général, ATSEM, médiatrice culturelle, bibliothécaire, éducateur sportif ;
- Les enseignants ;
- Les parents d'élèves ;
- Des intervenants extérieurs selon les besoins.

III. CONTENU DU PEDT

1. Les axes prévus dans le PEDT

Tous les axes prévus dans le Projet Éducatif Territorial s'inscrivent dans le projet municipal depuis plusieurs années et sont voués à être amplifiés. Ils sont repris également par l'intercommunalité, qui grâce à sa compétence Culture, Enfance et Jeunesse, développe et renforce à l'échelle d'un territoire plus vaste, les actions menées.

❖ **Développer des pratiques sportives.**

Le constat a été fait depuis plusieurs années du nombre croissant d'enfants en surpoids du fait de mauvaises habitudes alimentaires et de l'augmentation de la sédentarité.

La ville de Fumel a travaillé en étroite collaboration avec Fumel-Vallée du Lot et la commune de Monsempron-Libos en vue d'améliorer la qualité des repas fournis dans les écoles. Depuis 4 ans, le prestataire des repas est commun et doit respecter un cahier des charges exigeant, favorisant la qualité nutritionnelle des repas servis. Par ailleurs, la municipalité prend à sa charge une partie du coût du repas afin de proposer aux familles un tarif accessible à tous. Le nouveau marché a été attribué en avril 2022. La commune cofinance la création d'une cuisine centrale dont l'ouverture est prévue en 2025-2026.

Une opération de sensibilisation sur l'importance du petit déjeuner est menée chaque année dans l'ensemble des écoles.

Parallèlement, la ville de Fumel entend promouvoir le sport dans l'école et après l'école. En témoigne le recrutement d'un éducateur sportif mis à disposition des écoles lors des rencontres sportives. La mise en place d'un mur d'escalade et la formation de l'éducateur sportif à cette nouvelle discipline permet d'enrichir l'offre du territoire.

Le CEL de la ville intégrait déjà cette dimension.

Favoriser la place du sport dans les AP, c'est faire connaître de nouvelles disciplines, c'est créer des passerelles vers les Clubs sportifs, mais c'est aussi l'opportunité de renforcer la place du sport dans l'école.

Enfin à travers le sport, c'est promouvoir l'apprentissage du respect de l'autre, des règles et du « vivre ensemble ».

❖ Développer des activités culturelles.

Cet axe fort du PEDT s'inscrit dans le projet municipal et intercommunal depuis plusieurs années. Le renouvellement du Contrat Local d'Éducation Artistique résume bien la volonté politique forte portée par la communauté de communes Fumel-Vallée du Lot.

En reprenant cet axe dans le PEDT, il s'agit d'élargir encore un peu plus la pratique et la participation des enfants à des initiatives culturelles et artistiques.

En effet, si tous les enfants n'ont pas nécessairement les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales et financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants de la ville une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.

❖ Jouer et vivre ensemble.

Depuis plusieurs années, un effort autour du jeu, et notamment autour de la valeur éducative et pédagogique du jeu, est mené.

La ville dispose d'une ludothèque qui offre un lieu d'accueil et de jeu pour les enfants du territoire et les collectivités.

Fréquenté tant par les enfants de la crèche de Fumel que par les Centres de loisirs, cet espace dédié au jeu accueille de nombreux enfants.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, l'animatrice ludothèque intervient au sein des écoles dans le cadre du CEL.

Enfin, le Conseil Municipal a validé (fév. 2012) la mise en place d'un espace ludique en milieu scolaire au sein de l'ALSH de l'école Jean Jaurès.

L'expérimentation menée par la DGESCO a permis de mettre en évidence que les espaces ludiques en milieu scolaire contribuent à la réduction de la violence scolaire et qu'ils modifient la représentation que les élèves en difficulté se font de l'école. Ils leur permettent de reprendre confiance en eux tout en développant des attitudes de coopération. A ces titres divers, ils concourent aux objectifs des programmes concernant la citoyenneté, ainsi qu'à l'amélioration de la réussite de tous les élèves.

Le « vivre ensemble » est également favorisé par la municipalité avec la mise en place de projets intergénérationnels regroupant les enfants et les personnes âgées.

2. Les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du PEDT

- ❖ Les associations sportives de la ville composées d'éducateurs sportifs, professionnels qualifiés titulaires d'un diplôme ou d'un certificat de qualification conformément aux dispositions du code du sport : Basket
- ❖ Un enseignant
- ❖ Les conseillers pédagogiques
- ❖ La coordonnatrice REP
- ❖ Les parents et associations de parents d'élèves
- ❖ La ludothèque : 1 intervenant extérieur : **Cathy BERNY**
- ❖ Les ATSEM/agents communaux : 11
- ❖ Les éducateurs sportifs : 3
- ❖ Bibliothèque municipale : 1 médiatrice culturelle et 1 agent de bibliothèque
- ❖ École des arts : 1 professeur de danse
- ❖ Le service des affaires scolaires

L'éducateur sportif communal est nommé coordonnateur AP et, à ce titre, supervise le bon déroulement des ateliers sur les écoles.

Les équipements mis à disposition, outre les écoles, sont : le Centre Culturel, le gymnase, les terrains de sport, la piscine de Fumel et le bassin d'initiation, le cinéma, la bibliothèque et la ludothèque.

3. Les AP

Maintien, à titre dérogatoire, de la semaine de 4 jours et mise en place d'activités périscolaires variées.

Une volonté de mettre en place un parcours suivant les axes déterminés : chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, culturelles mais également au jeu.

Les objectifs sont :

- Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école ;
 - Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant ;
 - Améliorer les résultats scolaires des élèves dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.
- ❖ Pour le sport
- Pour les enfants en école maternelle : motricité, activité multisports (endurance, maîtrise de la respiration) ;
 - Pour les enfants en école élémentaire : atelier de motricité, gymnastique, découverte du basketball, ateliers multisports, boxe, football, escalade, tennis de table et découverte de nouveaux sports (ultimate, biathlon, ...).
- ❖ Pour la culture
- Pour les enfants en école maternelle : initiation à la danse (synchronisation, sensibilisation au rythme musical, découverte du corps...), activités manuelles, animation autour du livre et des contes ;
 - Pour les enfants en école élémentaire : initiation à la danse, animation autour du livre et des auteurs (BD, documentaires, contes, nouvelles...).
- ❖ Pour le jeu et le « vivre ensemble »
- Pour les enfants en école maternelle : ludothèque, poterie, ateliers divers et jeux libres ;
 - Pour les enfants en école élémentaire : espace ludique avec de nombreux jeux libres (construction, stratégie...), mise en place de projets intergénérationnels avec les personnes âgées (fabrication de pompons pour les décors de Noël).

S'agissant des plus jeunes élèves de l'école maternelle, le temps de calme et de repos nécessaire à l'enfant est préservé.

IV. MISE EN OEUVRE

1. Pilotage

Un comité de pilotage est mis en place pour le suivi du PEDT :

- Présidé par le Maire ou son représentant en charge des affaires scolaires ;
- Directeurs d'écoles ;
- Secrétaire REP ;
- Représentants des parents d'élèves élus aux Conseils d'école ;
- Associations impliquées dans les AP ;
- Coordonnateur des AP ;
- Service des affaires scolaires ;
- DGS ville.

2. Périodicité

Réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire avec au moins 2 rencontres par an.

3. Évaluation

- Indicateurs quantitatifs : nombre d'inscrits, de participants, taux d'absentéisme, licenciés supplémentaires dans les clubs sportifs associés...
- Indicateurs qualitatifs :
 - Enquête de satisfaction ;
 - Réunion des délégués de classe.

4. Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Le PEDT est signé pour une période de trois ans.

Il pourra être revu à l'issue de cette période pour prendre en compte les éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

En outre, avant son terme et en cas de besoin, le PEDT pourra être modifié par avenant. Son renouvellement se fera par voie d'avenant.

COORDINATION DU PROJET

Élue référente : Sylvette LACOMBE, déléguée aux affaires scolaires

Service porteur : Affaires scolaires

Correspondants : Sarah RAYNAL - Responsable du service affaires scolaires
Marie-Claire CRAYSSAC - Directrice Générale des Services

Adresse : Hôtel de ville – 1 place du Château 47500 FUMEL

Téléphones : 05.53.49.59.76 ou 05.53.49.59.62

Adresse électronique : mc.crayssac@mairiefumel.fr



MAIRIE DE MONTAYRAL

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FICHE ANNEXE – COMMUNE DE MONTAYRAL

2024-2027

Contenu

1. CONTEXTE, PUBLIC ET PERIMETRE CONCERNES	2
a. Contexte et historique de l'évolution du service périscolaire.....	2
b. Périmètre et public concernés (besoins répertoriés)	2
c. Les atouts du territoire et les leviers	3
d. Les contraintes et la prise en compte de celles-ci.....	3
2. LA STRUCTURE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE.....	4
a. Spécificité (gestion, statut de la structure, échange)	4
b. Les structures de l'accueil périscolaire communal	4
c. Les horaires de fonctionnement du service accueil périscolaire	4
d. L'organisation du service accueil périscolaire communal	4
3. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES.....	6
a. Cohérence et complémentarité des activités avec l'existant, articulation avec le projet d'école et passerelles avec l'accueil de loisirs extrascolaire et les structures Petite Enfance.....	6
b. Le lien avec les familles	6
4. ACTIONS, TYPES D'ACTIVITES PROPOSEES ET EVALUATION.....	7
a. Actions et activités proposées.....	7
b. Evaluation des projets et des actions	9

1. CONTEXTE, PUBLIC ET PERIMETRE CONCERNES

a. Contexte et historique de l'évolution du service périscolaire

Evolution du service accueil périscolaire de la commune de Montayral :

- En 1998, la garderie de l'école élémentaire du Petit Bois devient un accueil de loisirs périscolaire conventionné par la DDJS et la CAF. Création d'un poste d'animateur périscolaire financé par la CAF. Le dispositif contrat enfance jeunesse permet un nouvel essor de ce lieu d'accueil.
- L'école maternelle entre dans ce même dispositif quelques années après.
- En 2001, la commune construit de nouveaux locaux : un préfabriqué comprenant 3 salles spécifiques dont 2 seront réservées prioritairement aux activités périscolaires à partir de 2012. Depuis le dédoublement des niveaux CP et CE1, la seconde salle est partagée entre le temps scolaire et le temps périscolaire.
- Les années suivantes, la commune améliore la qualité de ce temps d'accueil en s'appuyant sur 2 leviers : la formation des animateurs, avec notamment le soutien financier et logistique de l'animateur référent dans l'obtention de son BEATEP (2003) et le montage de véritables projets d'animations corrélés à de l'activité saisonnière.
- 2010 : transfert de la compétence enfance jeunesse à l'intercommunalité, excepté le service périscolaire.
- Il en découlera en 2011 une modification de l'organigramme, avec le recrutement d'un nouveau responsable du service périscolaire.
- En 2012, les ALP augmentent leur temps d'accueil de 30 minutes (144 heures supplémentaires d'ouverture) suite à l'allongement de la durée d'ouverture des ALP de 18h à 18h30)

Réformes des rythmes scolaires et projet éducatif territorial : application sur la commune

La commune de Montayral a appliqué la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire de 2013 (semaine scolaire fixée à quatre jours et demi). Elle a élaboré un premier projet éducatif territorial communal qui a été adopté par le conseil municipal le 26 septembre 2013. En 2016 un nouveau PEDT a été mis en place couvrant la période 2016-2019. En septembre 2017, la commune a obtenu une dérogation pour organiser la semaine scolaire sur 4 jours. Par conséquent, la décision d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours a rendu caduque le PEDT communal. Toutefois, la collectivité a souhaité maintenir un accueil périscolaire de qualité en maintenant certains pôles d'animation mentionnés dans les différents PEDT communaux. La commune a obtenu l'accord de l'Inspection académique pour renouveler l'organisation du temps scolaire sur 4 jours, à compter de la rentrée 2024.

Périmètre et public concernés (besoins répertoriés)

La commune de Montayral dispose sur son territoire :

- d'une école maternelle
- d'une école élémentaire

Effectifs dans les écoles communales :

Etablissements	Effectifs	
Ecole maternelle Pauline Kergomard	Elèves de la maternelle (sauf la grande section): 61 (dont 11 ont moins de 3 ans) Elèves de la grande section scolarisés à l'école élémentaire : 19	80
Ecole élémentaire du « Petit Bois »	Elèves de l'école élémentaire : 131	131
Total des effectifs (maternelle et élémentaire)		211

b. Les atouts du territoire et les leviers**La commune de Montayral dispose sur son territoire :**

- d'une zone économique importante (industries, commerces, services)
- d'un centre de loisirs intercommunal (site de Lagrolère)
- d'un observatoire astronomique
- d'un espace vert aménagé avec les équipements suivants : un city stade, une aire de jeux et un parcours de santé
- d'une salle des fêtes et d'une salle de sport couvert
- d'un city-stade
- d'un aérodrome
- plusieurs associations sont implantées sur la commune : tennis club, GAP 47, Gk Marcher, Club nautique, Pech Bike Club, Ladhuie cheval sport....

c. Les contraintes et la prise en compte de celles-ci

Les enfants de la grande section sont scolarisés à l'école élémentaire du Petit Bois. Ces enfants fréquentent l'accueil périscolaire de l'école élémentaire qui regroupe donc les élèves de moins et de plus de 6 ans. Toutefois, les animatrices de l'accueil périscolaire proposent aux élèves de la maternelle des activités adaptées à leurs demandes compte tenu de leur âge. L'équipe d'animation disposant d'une animatrice détentrice du CAP petite enfance.

Pour l'école maternelle, l'équipe ne dispose pas temps de préparation, l'équipe étant composée d'agents de la filière médico-sociale (ATSEM). Les objectifs pédagogiques sont donc évalués en tenant compte de ce contexte de travail.

Pour l'instant, il y a peu d'actions menées avec les associations présentes sur la commune. Il serait important de créer des liens avec les structures associatives et le centre de loisirs de Lagrolère au niveau des activités et actions à mettre en œuvre (temps périscolaire et/ou extrascolaire). Malgré tout, l'effectif des animatrices de l'ALSH de l'école primaire est composé du même effectif que l'ALSH de Lagrolère. Cela permet d'éviter de mener des actions et des projets similaires, mais aussi de garder une continuité en matière de règles de vie.

Pour évaluer les actions de nos 2 structures (école primaire et maternelle de Montayral), la collectivité doit remettre en place un comité de pilotage. Une réunion annuelle de l'équipe est désormais en place et le doublement des heures de préparation a été acté en janvier 2023. La mobilisation de ce comité ainsi que la participation aux conseils d'école permettraient d'associer l'ensemble des acteurs : les parents d'élèves, les enseignants, les élus et le service accueil périscolaire.

2. LA STRUCTURE DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

a. Spécificité (gestion, statut de la structure, échange)

- Organisation dérogatoire : semaine scolaire et périscolaire à 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.
- La grande section de la maternelle est rattachée à l'école élémentaire pour le temps scolaire et périscolaire.
- Pour permettre aux parents de récupérer leurs enfants à l'école maternelle et à l'école primaire, il y a dix minutes de décalage entre le temps scolaire de la maternelle et le temps scolaire de l'élémentaire et de la maternelle grande section.

b. Les structures de l'accueil périscolaire communal

L'école élémentaire dispose de deux salles (l'une des 2 salles étant partagée entre le temps scolaire et périscolaire) affectées au service périscolaire, de deux préaux couverts, d'un important espace extérieur équipé de terrains de jeux et d'un espace boisé. L'évolution à la baisse des effectifs prévisionnels sur les années à venir, pourrait amener la commune à mettre entièrement à disposition la seconde salle pour un usage périscolaire. Quant à l'école maternelle elle bénéficie d'un local dédié à l'accueil périscolaire, d'une salle de motricité laissée libre hors temps scolaire et d'une cour de jeux. En outre, l'école maternelle se situe à proximité d'un espace public communal comprenant une salle des fêtes, une salle de sport et d'une zone extérieure d'activités comprenant un city stade, une aire de jeux et un parcours de santé.

Bien qu'en dehors du champ du fonctionnement du service périscolaire, mais dans une volonté éducative forte, la commune a restructuré la cantine de l'école : achat de mobilier neuf et aménagement de l'espace intérieur. La commune possède une cuisine centrale qui permet de proposer aux enfants des repas de qualité avec des approvisionnements relevant le plus possible des circuits courts.

c. Les horaires de fonctionnement du service accueil périscolaire

Ecole maternelle :				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin	7h30-8h40	7h30-8h40	7h30-8h40	7h30-8h40
Temps scolaire	8h50-11h50	8h50-11h50	8h50-11h50	8h50-11h50
Pause méridienne	11h50-13h20	11h50-13h20	11h50-13h20	11h50-13h20
Temps scolaire après-midi	13h20-16h20	13h20-16h20	13h20-16h20	13h20-16h20
Périscolaire soir	16h20-18h30	16h20-18h30	16h20-18h30	16h20-18h30
APC		16h20-17h05	16h20-17h05	

Ecole primaire et maternelle grande section :				
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin	7h30-8h50	7h30-8h50	7h30-8h50	7h30-8h50
Temps scolaire	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00	9h00-12h00
Pause méridienne	12h00-13h30	12h00-13h30	12h00-13h30	12h00-13h30
Temps scolaire après-midi	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30	13h30-16h30
Périscolaire soir	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30	16h30-18h30
APC		16h30-17h15	16h30-17h15	16h30-17h15 (1)

(1) : Les séances d'APC se répartissent sur l'ensemble des jours de la semaine.

d. L'organisation du service accueil périscolaire communal

La liste des intervenants par école :**L'équipe de direction :**Coordinateur du service accueil périscolaire : **Christophe BRUN (BEATEP)**Directrice de l'accueil périscolaire élémentaire et maternelle grande section : **MORGO Maeva (BAFD en cours)**Directrice de l'accueil périscolaire maternelle : **FONMARTY Gwenaëlle (BAFD en cours)****Ecole maternelle :**

Animatrices	Qualification
FONMARTY Gwenaëlle	CAP Petite Enfance/BAFA + Formation PSC1 BAFD Stagiaire/ATSEM
MALARDEAU Colette	CAP Petite Enfance/ATSEM
Ecole maternelle : équipe pouvant intervenir pour remplacer les absences de l'équipe titulaire	
ASMANE Zora (remplaçante)	BAFA
AMOUREUX Magalie (remplaçante)	CAP Petite Enfance

Ecole élémentaire et maternelle grande section : équipe titulaire en place

Animatrices	Qualification
MORGO Maeva	BAFD Stagiaire
LAVAL Nathalie	BAFA + Formation PSC1
GUERIN Stéicie	CAP Petite Enfance (agent intercommunal)/BAFA
PRUNEVIELLE Laurence	BPJEPS (agent intercommunal)

Ecole élémentaire et maternelle grande section : équipe pouvant intervenir pour remplacer les absences de l'équipe titulaire

Animatrices	Qualification
BOZZELLI Viviane (remplaçante)	BAFA
DIPAYEN Vanessa (remplaçante)	BAFA
PAUNET Laurence (remplaçante contractuelle)	BAFA

Les animatrices remplaçantes incluses dans le tableau ci-dessus, effectuent des missions d'entretien aux heures d'ouverture des accueils périscolaires. Elles peuvent, étant diplômées, intervenir en tant qu'animatrice, lorsque les titulaires sont absentes.

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire :

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire aborde notamment les points suivants :

- La responsabilité et les horaires d'ouverture
- Les tarifs et la facturation
- Le personnel d'encadrement
- Les décisions pouvant être prise en cas de manquement aux règles de fonctionnement du service
- La sécurité

Les modalités d'inscription à l'accueil périscolaire :

L'accueil périscolaire s'adresse à tous les enfants fréquentant les écoles communales et qui sont préalablement inscrits et dont les parents ont accepté le règlement intérieur de ce service. L'ouverture aux inscriptions s'effectue dès la fin d'année scolaire (juin). Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants jusqu'à mi-septembre. En 2020, un système de réservation (non payant) a remplacé le mode d'inscription libre pour les 2

accueils périscolaires. Cette nouvelle organisation impose la mise en place d'outils de contrôle des présences, mais améliore l'organisation des actions d'animation. La prévision des effectifs permet une meilleure réactivité dans la composition des équipes. A L'ALSH de l'école maternelle, l'effectif déclaré est de 20 enfants maximum et à l'ALSH de l'école primaire, il est de 50 enfants maximum.

Responsabilité et prise en charge des enfants :

L'accès au périscolaire s'effectue par un portail équipé d'une sonnette visiophone pour l'école primaire et d'une porte équipée d'une sonnette visiophone pour la maternelle. Les entrées et les sorties des enfants sont régies par le règlement intérieur et par les fiches d'inscription du service périscolaire. Les enfants sont remis aux personnes majeures mentionnées sur les fiches d'inscription. L'organisation est validée par les élus, l'équipe d'animation et les enseignants.

3. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

a. Cohérence et complémentarité des activités avec l'existant, articulation avec le projet d'école et passerelles avec l'accueil de loisirs extrascolaire et les structures Petite Enfance

Les grandes orientations éducatives suivantes seront privilégiées et elles serviront pour la déclinaison des pôles :

- « Favoriser la réussite scolaire des jeunes du territoire »
- « Développer l'éducation à la citoyenneté et au respect de l'environnement »
- « Développer l'accès aux pratiques culturelles, éducatives et sportives des jeunes »
- « Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :
 - La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
 - La recherche de l'implication des enfants, et de leurs parents dans la mise en œuvre et l'évaluation des actions ;
 - Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes. »

A ces objectifs, il apparaît essentiel de maintenir les deux principes suivants :

- ✓ veiller à la sécurité, au bien-être physique et moral des enfants ;
- ✓ prioriser les attitudes, l'implication le savoir-être et surtout respecter l'enfant dans sa globalité.

Les orientations pédagogiques (projets, cycles) sont élaborées en fin d'année scolaire par l'équipe d'animation accompagnée du coordinateur périscolaire. Ils tiennent compte des besoins des enfants. Les élus valident régulièrement ces orientations. Les activités proposées peuvent être réajustées en fonction de ces besoins.

On peut regretter toutefois l'absence de lien avec les projets d'école malgré un souci de cohérence des activités proposées au niveau périscolaire et scolaire. Des améliorations peuvent être obtenues dans ce domaine si les différents acteurs arrivent à échanger leurs objectifs respectifs.

Enfin, il serait important de mettre en place une concertation avec l'intercommunalité afin d'établir un lien entre les activités périscolaires réalisées dans chaque école, qui relève de la compétence communale, et les activités proposées par le centre de loisirs, qui relèvent de la compétence de Fumel Vallée du Lot. La mise à disposition de personnel entre la commune et l'intercommunalité devrait faciliter les échanges entre les deux structures.

L'équipe d'animation laisse davantage les enfants libres de choisir telle ou telle actions d'animation.

b. Le lien avec les familles

Les familles sont tenues au courant des projets menés au périscolaire par les moyens suivants :

- L'affichage dans les locaux du périscolaire

- Les interventions des élus au niveau des conseils d'école
- La publication d'articles dans le bulletin municipal
- Les rencontres thématiques programmés dans le cadre du projet communication

Concernant l'année scolaire 2023-2024, les animatrices du service périscolaire doivent tenir à la disposition des parents, un tableau photos, valorisant ainsi les actions et les projets de l'année, afin de compléter l'affichage des activités.

Depuis 2022, les animatrices ont mis en place de nouveaux outils pour répondre aux comportements des enfants récidivistes : avertissements écrits, contrats écrits, interventions du coordinateur, intervention des élus, échanges d'informations avec les enseignants. Ce modèle a permis de limiter les sanctions extrêmes et surtout permis d'impliquer les différents acteurs de l'école, en posant des temps de discussions.

4. ACTIONS, TYPES D'ACTIVITES PROPOSEES ET EVALUATION

a. Actions et activités proposées

Actions prévues à compter de l'année scolaire 2023-24 :

Afin de maintenir une offre d'activités attractive, les élus ont décidé de reprendre des projets et des actions d'animation issues des 4 pôles du PEDT communal : Le pôle jeux de société/le pôle nature et environnement/le pôle artistique et le pôle petite enfance, sans pour autant les formaliser en tant que pôle.

Comme pour l'école maternelle, les moments d'accueil sont pensés pour que les enfants explorent des univers variés en toute liberté.

Des jeux libres sont proposés, mais aussi des jeux de société, des coloriages, des jeux de constructions, des moments d'échange avec les animatrices (moments très prisés du public et ô combien importants), des jeux extérieurs.

Il faut que l'offre d'animation puisse répondre à l'ensemble des enfants.

Le thème principal de découverte pour l'année en cours est : **Mystères et féeries, contre mythe et légendes.**

Tout au long de l'année, les enfants appréhenderont les différents mythes et légendes. L'un des objectifs sera de faire une transition entre l'origine de certaines disciplines antiques et les disciplines sportives olympiques actuelles, en résonnance aux J.O. prévus sur le territoire français à l'été.

Les disciplines antiques, les pratiques de vie, ainsi que l'histoire olympique viendront jalonner le projet.

Pour les plus jeunes, le monde du petit peuple est le support de différents jeux et activités (fées/gnomes...). LEGENDES... Des écritures et des illustrations de petites histoires viendront agrémenter le thème (3 histoires sont déjà écrites).

Echéancier du projet d'activités

Septembre-Décembre :

- Initiation aux échecs sur le 1^{er} trimestre
- Ecriture d'histoires les mardis soir
- Réalisation de décorations de Noël au centre commercial et au réfectoire de l'école.

Janvier-Février

- Réalisation calendrier

- Réalisation cartes légendaires
 - Décoration thématique du local de restauration scolaire + repas à thème (thème du Mexique)
 - Préparation pour la semaine du jardinage avec un partenaire local (renouvellement de l'opération)
Mars-Juillet
 - Projet autour du monde du vivant : Installation d'une serre/Préparation de semis/Création et décoration des jardinières municipales
 - Participation à la semaine du jardinage (28 enfants impliqués)/ sortie Gamm-Vert
 - Olympiades
 - Nouvelle décoration et nouvelle thématique du local de restauration scolaire
- Dans le cadre d'une logique d'amélioration de nos comportements de consommateurs et de la prise de conscience de la préservation de notre environnement, l'équipe d'animation promeut les actions de sensibilisation à cet effet.
- L'an dernier un potager a vu le jour, cette année, le tri concentre cette année, les efforts de nos équipes. De nouveaux composteurs pour le recyclage des déchets alimentaires vont être installés. A terme, il s'agit d'utiliser nos bio déchets (compost) pour valoriser les espaces extérieurs de nos écoles.
- Les enfants participent chaque jour à son remplissage et à son entretien, la commune possédant une cuisine de production.

La commune veillera à équilibrer les programmations annuelles.

Pour les autres élèves de l'école maternelle, le projet d'animation 2023-2024 « ZOOMINOT » commencé en 2021, continue et se termine en 2024.

Après l'espace pour les carnivores, les ongulés, les animaux marins et les reptiles, deux derniers enclos s'afficheront sur le mur du périscolaire.

Pompom et Mimi, iront à la rencontre :

- Des primates : orang-outan, Tamarin lion, singe araignée (Atèle)
- De Perroquets, toucans, oiseaux diurnes et nocturnes
- Du personnel nécessaire pour le fonctionnement du zoo

Deux enclos supplémentaires pour finir notre parc:

- Un espace pour les primates, avec maison en bois, ponts, arbres plantes exotiques...
- Une volière pour accueillir nos oiseaux

L'objectif est de faire découvrir le monde des animaux aux enfants et de leur faire toucher différentes matières pour fabriquer un visuel parlant.

Nous leur donnons des explications, à notre échelle sur les différentes questions qu'ils peuvent nous poser. Cela leur apporte des connaissances sur les espèces qui nous entourent.

L'histoire de nos héros continue, les cailloux vont eux aussi découvrir de nouveaux animaux et sont très curieux !

En parallèle nous avons notre « Book » dans lequel sont répertoriés tous les animaux que nous faisons découvrir aux enfants et qui sont dans les différents enclos. Les dessins ou les prototypes réalisés pour les activités, et notre histoire manuscrite à la plume.

Au périscolaire, le projet est important mais le rythme des enfants plus encore, c'est pourquoi le projet avance tranquillement sous forme de séquences discontinues. Nous privilégions les jeux, et les moments de détente après la journée de classe. Les activités de dépense d'énergie ont pris une part plus importante dans nos plannings d'activités.

Echéancier du projet d'activités

Septembre :

- On apprend à se connaître

Octobre, novembre, décembre :

→ Fabrication des 2 enclos

Janvier, février, mars :

→ Découverte des métiers nécessaires au fonctionnement d'un zoo : soigneur, fauconnier, vétérinaire

Avril, mai, juin :

→ Directeur, gardien jardinier paysagiste, accueil animation.

En parallèle, des jeux seront fabriqués ou pratiqués:

→ Devine tout au zoo : des cartes avec des questions pour faire deviner un animal,

→ Boite contenant un costume et des accessoires pour imiter les différents métiers appris,

→ Fabrication d'une roulette et différents niveau, (à approfondir)

→ Reconnaître les cris des différents primates observés...

Pour clôturer l'année et la fin du projet, un jeu à l'extérieur sera prévu : Animaux/soigneurs.

L'équipe en place, depuis maintenant 7 ans, expérimente la pédagogie de projet, qui rend l'enfant acteur de ses choix. Le résultat est probant, tout en s'amusant, les enfants s'approprient les projets et par là même les notions ciblées au travers des objectifs. Cette approche qui remet le temps (temps de comprendre, temps de faire, temps d'exprimer, temps de valoriser, temps d'assimiler) au centre des projets sera maintenue. Enfin, depuis la rentrée de 2023, des pôles à accès libre ont été intégrés. Tous les jours, à leur convenance, les enfants peuvent circuler sur différents ateliers, qui chaque jour prennent une forme différente. Un réaménagement de l'espace a été nécessaire. Cette organisation comprend un pôle lecture, un pôle imitation, un pôle jeux de société, un pôle construction, un pôle dinette. S'ajoutent à ces pôles, des ateliers éphémères (coloriage/puzzle/ferme), complétés par le fil conducteur du projet « zoominot ». Enfin les enfants profitent du plein air et des activités de dépense physique (marelle/jeu de l'oie géant....).

La volonté municipale de connecter les missions des agents de l'école maternelle aux missions périscolaires, apporte du sens et de la qualité au travail effectué.

b. Evaluation des projets et des actions

Le comité de pilotage du PEDT, initié lors de la mise en place du PEDT communal en 2014, n'est actuellement pas actif.

La **commission écoles, enfance et jeunesse** continue de fonctionner, elle représente un lieu où il est possible de débattre des actions menées au niveau périscolaire.

L'équipe d'animation du service périscolaire se réunit une fois par semaine (2 heures) pour préparer, évaluer les actions et les activités proposées. Un bilan annuel est réalisé.

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B51AX1DSE-AU
Reçu le 25/04/2024

ANNEXE PEDT 2024-2027

Commune : MONSEMPRON-LIBOS

Référent/ Contact sur le territoire :

- BAZILLOU Fabien, secrétaire général
- BREGERAS Jérôme, directeur des accueils périscolaires

Ecole(s) :

- Primaire Jean Moulin
- Maternelle Jasmin
- Maternelle Les Coccinelles

Effectif total :

- Effectif - 3 ans : 16
- Effectif maternelle (3-6 ans) : 91
- Effectif élémentaire (6 ans et plus) : 146

Etat des lieux :

- Offre périscolaire et extrascolaire, accueils Petite Enfance et de loisirs du territoire
 - Un ALSH intercommunal, le centre Michel Delrieu, mercredis et vacances scolaires
 - Un ALP communal, primaire Jasmin
 - Un ALP communal, maternel Jasmin, accueillant aussi les enfants des Coccinelles
- Besoins répertoriés
 - Accueil des enfant le matin à partir de 7h00 jusqu'à l'entrée en classe
 - Accueil des enfants après la classe jusqu'à 18h15
- Atouts du territoire et leviers
 - Des associations d'éducation populaires dynamiques : amicale laïque, APE, Cinéma...
 - Proximité directe avec de nombreux équipements : cinéma, gymnase, salle de spectacle, parc, stade, ALSH...
 - Mise à disposition de personnel d'animation de la Communauté de Communes
 - Chaque école (Jean Moulin et Jasmin) possède une ou plusieurs salles dédiées à l'accueil périscolaire, équipées en mobiliers et matériels nécessaires
 - Des dispositifs CLAS et RESEAU PARENTALITE, et une maison des familles en place sur la commune
 - Le fonctionnement des accueils périscolaires est très satisfaisant ; tous les moyens nécessaires, pour proposer aux enfants un accueil et des projets de qualité sont mis en œuvre. L'équipe a bien compris tous les enjeux de la transversalité entre les collectivités, les structures et les actions du territoire. Les locaux ont récemment été rénovés, du mobilier et du matériel ont été renouvelés.

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B51AX1DSE-AU
Reçu le 25/04/2024

- Contraintes et prise en compte de celles-ci
Les écoles Maternelles Jasmin et les Coccinelles, et l'école primaire Jean Moulin sont distantes de quelques kilomètres : les horaires de sorties des écoles ont donc été décalés d'un quart d'heure pour faciliter la récupération des fratries par les parents.

Structure Périscolaire :

Accueil périscolaire école primaire Jean Moulin

- Effectif :
 - Déclaration SDJES pour 54 primaires

Structure Périscolaire :

Accueil périscolaire école primaire Jasmin

- Effectif :
 - Déclaration SDJES pour 28 maternelles

Equipe pédagogique :

Une seule équipe pédagogique

- 1 directeur BEATEP ASVL
- 2 animatrice/animateur BAFD
- 3 animateurs BAFA
- 2 ATSEM

Horaire et Fonctionnement :

	MATERNELLE JASMIN	PRIMAIRE JEAN MOULIN
	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI
Périscolaire	7h00-8h35	7h00 – 8h50
Temps Scolaire (matin)	8h45-11h45	9h00- 12h00
Pause Méridienne	11h45 – 13h30	12h00 – 13h45
Temps Scolaire (après-midi)	13h30 – 16h30	13h45 – 16h45
Périscolaire	16h30 – 18h15	16h45 – 18h15

Objectifs pédagogiques, actions, types d'activités proposées :

- Mode d'inscription (année / trimestre / modulable) : préciser si les activités sont intégrées à l'Accueil de Loisirs le cas échéant (gratuité ou non). **Voir annexes**
 - Inscription à l'année à l'accueil périscolaire, même fiche pour périscolaire et cantine
 - Pas de pré-inscription pour arriver ou rester à l'accueil périscolaire
 - Facturation par forfait selon le nombre de présences, et modulée en fonction des ressources
 - Règlement des factures possible par TIPI via le site Internet de la commune ou prélèvement automatique

- Cohérence et complémentarité des activités avec l'existant, passerelles avec les structures existantes :
- La cohérence et la complémentarité des actions sur le territoire sont facilitées parce que l'équipe d'animation des accueils périscolaires compte des animateurs et animatrices intervenant chacun sur des temps et des actions différents : CLAS, RESEAU PARENTALITE, ALSH ADOS, CHANTIERS JEUNES, INTERCLASSES MATERNELLES-ÉCOLE-COLLEGES, ALSH MICHEL DELRIEU. Les temps périscolaires, extrascolaires, et scolaires des enfants de la commune sont donc pris en compte dans leur globalité.

Collectivité	Personnel	Temps	Action	
Monsempron-Libos	ATSEM	Scolaire maternelle Périscolaire	Accueils Périscolaires	Une seule équipe
	Animateurs	Périscolaire	CLAS réseau parentalité Maison des familles	
Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot	Animateurs	Périscolaire Extrascolaire	Périscolaire Interclasse ALSH Michel Delrieu ALSH Ados Chantiers jeunes	

- Le projet pédagogique est établi pour l'année scolaire en cohérence avec le projet pédagogique des mercredis de l'ALSH Michel Delrieu.
- Le projet pédagogique prend en compte les manifestations locales organisées par la commune ou les associations locales, en mettant en place des partenariats : expositions, carnaval, festivals, soutien à des associations caritatives...
- Le projet pédagogique essaye de prendre en compte les projets d'écoles
- Les actions, activités, animations sont articulées avec le CLAS, le REAAP, l'ALSH ados
- Les projets s'inscrivent dans une dimension communale, en s'ouvrant au maximum sur l'extérieur de l'école.
- Lien avec les familles
 - Les familles sont régulièrement invitées à participer à des événements organisés par l'équipe d'animation autour des travaux réalisés par les enfants : expo, inaugurations, spectacles, animations...
 - Les équipes enseignantes transmettent aux familles les informations concernant les différentes actions

Responsabilité et prise en charge des enfants :

- Conditions de transmission de la responsabilité des enfants avant et après les activités (modalités d'articulation entre les différents temps)
 - PRIMAIRE ET MATERNELLE : 10 minutes avant l'entrée en classe, les enfants sont confiés aux enseignants.
 - PRIMAIRE ET MATERNELLE : les enfants sortant des APC, dont les parents ne sont pas présents pour les récupérer, sont confiés à l'accueil périscolaire.
 - Au PRIMAIRE : Les animateurs périscolaires sont chargés d'effectuer la sortie de l'école, après que les enseignants aient mené les enfants au portail à 16h45.
 - A la MATERNELLE : Les enseignants effectuent la sortie d'école à 16h30, et mènent les enfants non récupérés aux animateurs périscolaires, vers 16h40.

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B51AX1DSE-AU
Reçu le 25/04/2024

- Suivi des activités et coordination des intervenants, fréquence des réunions
 - Le directeur réunit toutes les intervenantes et tous les intervenants tous les jeudis après-midi, afin de coordonner, organiser, mutualiser, préparer, évaluer les projets et les fonctionnements.
 - Le directeur rencontre les équipes enseignantes régulièrement
 - Le directeur soumet régulièrement les projets aux élus pour validation et soutien.

OBJECTIFS PEDT 2024-2027

- Développer les actions en direction des parents en partenariat étroit avec les actions de la Maison des familles
- Mise en place de projets commun à tous les partenaires précédemment évoqués (écoles, collège, ALSH, CLAS, Réseau familles, pôle ados...) comprenant des actions communes ou complémentaires, visant à renforcer la cohérence éducative du territoire.
- Mise en place d'une concertation entre la mairie, l'équipe d'animation et l'équipe enseignante, pour mener à bien un projet d'aménagement de la cour de l'école Jean Moulin.
- S'appuyer davantage sur les projets d'école pour élaborer les projets pédagogiques des accueils périscolaires.

EVALUATION :

- Des temps de réflexion, préparation, évaluation sont formalisées tous les quinze jours avec tous les membres de l'équipe d'animation.
- Des rencontres avec les partenaires du PEDT sont organisées dès qu'un projet le nécessite.
- La participation des enfants, des familles, des partenaires est un indicateur d'évaluation
- La qualité des actions et leur cohérence avec les besoins identifiés est un indicateur d'évaluation.

NOTE AUX FAMILLES

SERVICES RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

INSCRIPTION

L'inscription au service de restauration scolaire et à l'accueil périscolaire se fait à l'aide de la fiche d'inscription jointe ou à télécharger sur le site www.monsempronlibos.fr. Ce document est à remplir obligatoirement, même si votre enfant n'utilisera qu'exceptionnellement ce service.

Fiche à remettre la première semaine de la rentrée dernier délai :

- A la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h à 17h30
- Aux animateurs du périscolaire
- Par mail à cantine-ml@orange.fr.

RESTAURATION SCOLAIRE

Réservation des repas - Annulation

La réservation des repas est faite pour toute l'année scolaire pour les élèves dont les parents ont coché dans la fiche d'inscription la case « tous les jours de la semaine » ou « régulièrement le(s) ».

Les parents qui n'auront recours **que ponctuellement au service cantine** ou pour des jours pour lequel l'enfant n'est pas inscrit habituellement devront réserver le repas **la veille avant 09h30 ou le vendredi avant 09h30 pour le repas du lundi** auprès de la mairie (au **05 53 71 11 56** ou cantine-ml@orange.fr).

Sorties scolaires prévues

Les repas doivent être annulés auprès de la mairie par les parents. Il n'y a pas d'annulation automatique.

L'annulation de la réservation des repas devra se faire dans les mêmes conditions. **Tout repas réservé sera facturé.**

Surveillance de l'interclasse (restauration scolaire)

- Les enfants dont le repas a été **réservé**, sont sous la responsabilité des animateurs et du personnel communal.
- Les enfants qui ne mangent pas à la cantine, ne peuvent pas entrer dans la cour avant l'ouverture du portail par un enseignant, à 13h20 pour l'école maternelle et 13h35 pour l'école élémentaire.

ACCUEILS PERISCOLAIRES**Horaires accueils périscolaires**

Ecole Maternelle (Bâtiment Jasmin en haut)	Ecole Élémentaire
7h00 - 8h35	7h00 - 8h50
16h30 - 18h15	16h45 - 18h15

Les enfants présents à l'école **plus de 10 minutes après la fin des cours** seront inscrits à l'accueil périscolaire et les familles se verront facturer leur présence. Les animateurs ne sont pas habilités à garder vos enfants en dehors des heures d'accueil périscolaire. **Merci d'éviter tout retard !**

TARIFS

Catégorie	Accueil Périscolaire Présences par mois			Restauration scolaire Prix d'un repas	
	1 à 4	5 à 14	15 et plus	Enfant	Adulte
<900	1,00 €	5,00 €	10,00 €	1,00 €	4,20 €
900<QF<1500	1,50 €	6,00 €	12,00 €	3,00 €	
>1500 Ou non communiqué	2,00 €	7,00 €	14,00 €	3,20 €	

Les tarifs de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire dépendent de votre **quotient familial** :

Vous devez donc fournir au service scolaire de la mairie un justificatif CAF, MSA, ou la copie du dernier avis d'imposition. Vous pouvez aussi fournir votre numéro d'allocation. Dans le cas où le Quotient Familial n'a pas été fourni, le tarif **le plus élevé** sera appliqué.

Pour tous renseignements :

Carine MARY	Jérôme BREGERAS
Mairie – Service scolaire	Directeur des Accueils Périscolaires
Tel : 05 24 32 80 58	Tel : 05 53 71 02 87
cantine-ml@orange.fr	loisirs.foulon@orange.fr

FACTURATION

Une facture **mensuelle** (avis de sommes à payer) sera établie et adressée par courrier par la Direction des Finances Publiques à la personne renseignée dans la fiche d'inscription. Les repas de cantine et les présences aux accueils périscolaires seront additionnés sur la même facture. Cette facture doit être

Les moyens de paiement proposer sont les suivants :

- **par chèque** adressé au Centre d'Encaissement des Finances Publiques avec le talon figurant au fond de l'avis des sommes à payer

<p>MODALITES DE PAIEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - En numéraire, dans la limite de 300 €, auprès de votre CFP, muni du présent courrier. - Par chèque bancaire libellé à l'ordre du Trésor Public avec le talon de paiement, envoyé sous pli affranchi à l'adresse ci-contre. - Par virement sur référence BICIBAN figurant au verso, en indiquant les références à rappeler dans le libellé du virement. NE JOINDRE AUCUN COURRIER A VOTRE PAIEMENT 	<p>Application : HELIOS</p> <p>Avis des sommes à payer</p> <p>SOMME À PAYER EN EUROS : 1,00</p> <p>Références:</p> <p>Poste : 047021</p> <p>Titre de recette : 50200-2017-223</p> <p>NE RYER RECHERCHER S'IL VOUS PLAIT - NE PAS PLIER</p> <p>00000502179</p> <p>950033000169 4510000002230000010470215945806</p>	<p>N° Emc CC FUM</p> <p>Nom Prénom Adresse redevable</p> <p>TALON DE PAIEMENT</p> <p>CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 50808 35908 RENNES CEDEX 9</p>
---	---	--

- **par carte bancaire** sur le site www.monsempronlibos.fr en cliquant sur la vignette TIPI de la page d'accueil



Sur tipi.budget.gouv.fr :

Cliquer sur > ACCEDER AU PAIEMENT

Saisir l'identifiant collectivité puis CONFIRMER

Saisir la référence puis CONFIRMER

Les informations sont sur l'avis des sommes à payer.

- **En espèces (limité à 300€) ou carte bancaire** auprès de buralistes agréées. Il faut la mention « payable auprès d'un buraliste » sur l'avis de somme à payer et le QR Code.

Les 3 buralistes agréés de notre secteur sont :

- Tabacs-souvenirs, centre commercial Florimont à Fumel
- Tabac de l'Usine, 178 avenue de l'Usine à Fumel
- L'Express, Mayne à Saint-Vite:
- **Par carte bancaire** auprès de la trésorerie de Fumel

- **Par prélèvement automatique.** Pour en bénéficier dès la 1^{ère} facture, il convient de nous retourner le dossier ci-joint rapidement.

- le règlement financier valant contrat de mensualisation, dûment complété et signé.
- le mandat de prélèvement SEPA dûment complété et **accompagné impérativement d'un relevé d'identité bancaire.**

Enfin, vous pourrez modifier votre choix pour l'année suivante **tous les ans avant le 25 septembre.**

Le Projet de l'année 2023-2024

AU FIL DES SAISONS

Les animatrices proposeront tout un panel d'activités manuelles et de jeux qui permettront aux enfants de mieux comprendre le déroulement des saisons et des différentes dates qui rythment l'année scolaire. Des **SOIRÉES DÉGUISEMENTS** et des **GOÛTERS DÉCOUVERTE** viendront ponctuer le programme d'activité.

UNE ANNÉE D'HISTOIRES

Les enfants sont très demandeurs de lecture d'histoires. Alors tous les jours, un temps calme de lecture, permettra de découvrir de nouveaux livres ou de nouvelles comptines.

Il sera également réalisé un **TABLIER DES COMPTINES**, et **UNE VALISE A HISTOIRES** dans lesquels les enfants pourront choisir leur histoire et « se la raconter » encore et encore...

Une fois par mois, une **SÉANCE VIDÉO** sera organisée, pour découvrir une histoire, mais d'une autre façon !

BOUGEZ LES ENFANTS !!

Régulièrement, les enfants seront mis dehors !!!
Pour courir, sauter, lancer... lors de **JEUX COLLECTIFS**
ou de **PARCOURS MOTRICITE**.

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS LOCALES Et AUX PROJET D'ÉCOLE

Les enfants participeront activement aux manifestations organisées par Monsempron-Libos et les écoles: Animations de Noël, Printemps des arts, carnaval, etc...

POUR PARTICIPER AUX DIFFÉRENTS ATELIERS, IL SUFFIT DE RESTER A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MATIN OU LE SOIR

LE CAFÉ ÉCOLE – LE CLAS – LA MAISON DES FAMILLES

Avec Nadia et Nicole, des rencontres entre parents, des conférences en lien avec la famille, des ateliers, des permanences, un accompagnement lors de la 1^{ère} scolarité de son enfant...
A suivre sur les affiches à l'entrée des écoles et dans les cahiers

Accueil Péri-scolaire

Ecole **JEAN MOULIN**

Projet 2023/2024



L'école OLYMPIQUE



Le Projet de l'année 2023-2024

En 2024, la France accueille les prochains jeux Olympiques.
C'est l'occasion pour l'équipe d'animation de proposer aux enfants de l'école,
tout un projet d'animation pour découvrir et comprendre
le plus grand des évènements sportif au monde.

L'histoire et les valeurs des jeux olympiques

Qui est Pierre de Coubertin ?

Quelles sont les disciplines olympiques ?

Quels sont les records du monde ?

Il sera proposé aux enfants de préparer l'organisation des
Jeux Olympiques de l'école

Réalisation d'un journal et de reportages télévisés

Formation des arbitres, entraînements et régimes alimentaires

Confection des drapeaux, maillots et mascottes des équipes

Création des hymnes

Préparation des cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux

Tout au long de l'année, les enfants, en équipe, participeront à plusieurs épreuves sportives.
Volonté, dépassement de soi, fairplay... à coup sûr, tout le monde montera sur le podium.

Sports collectifs, individuels et handisport

**POUR PARTICIPER AUX DIFFÉRENTS ATELIERS, IL SUFFIT DE
RESTER A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE LE MATIN ET/OU LE SOIR**

LE CAFÉ ÉCOLE – LE CLAS – LA MAISON DES FAMILLES

Avec Nadia et Nicole, des rencontres entre parents, des conférences en
lien avec la famille, des ateliers, des permanences,

un accompagnement lors de la 1^{ère} scolarité de son enfant...

A suivre sur les affiches à l'entrée des écoles et dans les cahiers

LES RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE **Jean MOULIN**

Récréation

Repas

Périscolaire

RESPECTER LES AUTRES

Ce que je ne DOIS PAS faire

- « Je n'ai rien entendu, rien vu... alors je ne dis rien et je ne rapporte pas sans être sûr de ce qui s'est passé ! »
- « Je ne fais pas d'histoires qui pourraient créer des disputes... dans ce cas c'est moi qui serais désigné responsable ! »
- « Il y a de la place pour tous dans la cour, je ne prends pas tout l'espace pour jouer à MON jeu ! »
- « Chaque enfant a le droit d'être ce qu'il est, je ne me moque pas... c'est du HARCELEMENT !!! »
- « Je ne touche pas aux affaires des autres ! »

Ce que je DOIS faire

- « Je peux inviter les autres à jouer avec moi ! »
- « Je prête et partage les jeux de l'école... le premier servi n'a pas tous les droits ! »
- « Je m'inquiète des enfants qui sont seuls et n'ont pas l'air en forme »
- « Je suis poli avec tout le monde, adultes et enfants : bonjour, merci, au revoir... c'est quand même pas la mer à boire !!! »
- « Quelqu'un a préparé le repas pour nous : je goûte à tout, même un tout petit peu ! »

RESPECTER L'ÉCOLE

Ce que je ne DOIS PAS faire

- « Malgré la bonne ambiance et la bonne odeur de ce lieu, je ne dois pas jouer dans les toilettes ! »
- « Je ne laisse pas de robinets ouverts !!! »
- « Je suis un grand maintenant, donc je ne joue pas avec le papier toilette !!! »
- « Je ne claque pas les portes »

Ce que je DOIS faire

- « L'école ne dispose pas encore d'un service de ramassage des déchets, donc je jette mes papiers dans les poubelles, c'est facile, elles sont rouges ! »

RESPECTER LE MATERIEL

Ce que je ne DOIS PAS faire

- « Les raquettes ne sont pas des mitraillettes, les plots ne sont pas des chapeaux, les cordes à sauter ne sont pas des poneys, les feutres ne sont pas des fusées... je respecte les jeux et le matériel, et ce pourquoi ils sont faits ! »

Ce que je DOIS faire

- « J'averti un adulte lorsqu'un jeu est cassé... pour qu'on puisse le remplacer »
- « Les jeux, les livres et le matériel se rangent à leur place »
- « Je demande à un adulte pour prendre du matériel »

RESPECTER LES LIEUX

Ce que je ne DOIS PAS faire

- « Quand je suis à table, je ne me lève pas sans raison »
- « Je ne cours pas à l'intérieur des salles »

Ce que je DOIS faire

- « Au coin lecture, je lis... au coin devoirs du soir, je fais mes devoirs... au coin jeux, je joue selon les règles... et au coin ateliers, je participe aux ateliers ! »
- « A la cantine, je fais le moins de bruit possible, pour que le repas puisse être agréable et convivial ! »
- « Tout le monde aide à rassembler les couverts au centre de la table »

NE PAS SE METTRE EN DANGER

Ce que je ne DOIS PAS faire

- « A l'école, je ne prends pas de jeux que l'on pourrait me voler, et qui pourraient créer des disputes (cartes...) »
- « Je ne joue pas à sauter dans les escaliers »
- « Je ne quitte jamais seul l'école, je ne pars pas sans en avertir un adulte, et je lui dis avec qui je pars »
- « Pour éviter de les abîmer, ou risquer de faire tomber quelqu'un, je ne laisse pas traîner mon cartable et mes affaires partout... »

Ce que je DOIS faire

- « Même si j'aimerais rater quelques jours d'école, lorsqu'il fait froid, je garde mon manteau ... »
- « Pour protéger mes oreilles et celles des autres, je ne crie pas... je ne veux pas être sourd à 20 ans !!! »
- « Je me lave les mains régulièrement !!! Avec du savon !!! »

JE SUIS UN VRAI PETIT CITOYEN

- « Je propose mes idées dans la boîte à idées, ou aux animateurs du périscolaire »

LES ANIMATEURS À L'ÉCOLE **JeanMOULIN**

L'animateur PEUT et DOIT...

**Ecouter
tes histoires**

**Te proposer
des jeux
et des ateliers**

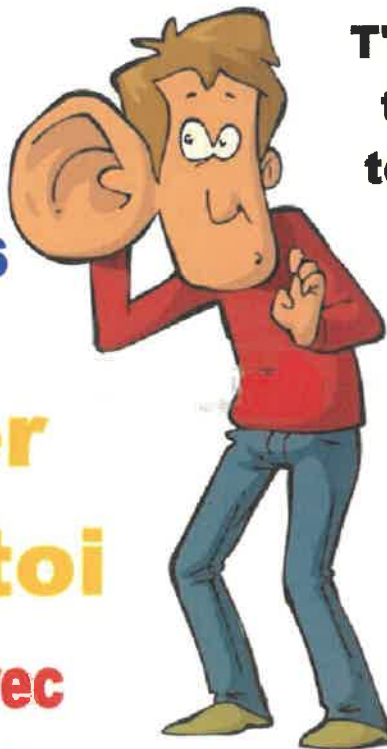
**Entendre tes
malheurs**

**Jouer
avec toi**

**Etre juste avec
tout le monde**

**Ne pas toujours être
plus fort
que toi aux jeux**

**Répondre à
tes questions**



**Ne pas manger
ton goûter**

**Prendre
en compte
ton opinion**

**Etre toujours
présent**

**T'informer de
tout ce qui
te concerne**

**Te soigner
en cas de bobo**

**T'aider si tu
en as besoin**

**Te protéger
de tous les dangers**

**Valoriser ton
comportement
et tes progrès**

ANNEXES

COMMUNE : CUZORN

REFERENT/ CONTACT SUR LE TERRITOIRE :

- **MONSIEUR LE MAIRE** : CAMINADE DIDIER
- **ADJOINTE AU MAIRE** : RIGAL CÉCILE (CHARGÉE DE L'ENFANCE /JEUNESSE)
- **DIRECTEUR ALSH & PÉRISCOLAIRE** : MAURY DOMINIQUE

ECOLE(S) : RPI CUZORN/SAINT FRONT SUR LÉMANCE/SAUVETERRE SUR LÉMANCE

Effectif total : 78 élèves

- Répartition des élèves Cuzorn
 - TPS : 1 élèves
 - PS : 8 élèves
 - MS : 10 élèves
 - GS : 7 élèves
 - CP : 9 élèves
 - CE1 : 3 élèves
 - CE2 : 11 élèves
- Répartition des élèves Sauveterre /Lémance
 - CE2 : 7 élèves
 - CM1 : 13 élèves
 - CM2 : 9 élèves

ETAT DES LIEUX :

- Offres périscolaire et extrascolaire, accueils Petite Enfance et de loisirs du territoire

ALSH

L'offre de l'accueil des mercredis du Périscolaire est sous la Gestion de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, tout comme l'extrascolaire (Vacances d'Automne, d'Hiver, de Printemps et le mois de Juillet).

Soit +/- 36 Mercredis & +/- 44 Jours d'ouverture sur l'année. La structure est fermée à Noël et au mois d'Août.

PÉRISCOLAIRE CUZORN

L'offre du périscolaire, avant la rentrée ou après la sortie des classes est sous la responsabilité de la Mairie de Cuzorn.

- Besoins répertoriés

ALSH

Uniquement pour les enfants scolarisés et résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot, avec une limitation sur l'effectif (20 enfants les mercredis, 30 enfants les petites vacances & 40 enfants en période estivale)

PÉRISCOLAIRE CUZORN

Les enfants scolarisés sur le RPI peuvent bénéficier de l'accueil périscolaire, avant ou après, la sortie des classes.

- Atouts du territoire et leviers

Le principal atout de la commune de Cuzorn est son Gymnase de sport (rénové intégralement depuis Septembre 2018), son aire de loisirs de Glayer, son nouveau City-Stade (Basket-Ball, Football, Handball, Tennis). Il y a également de nombreuses associations sur la commune, diverses et variées, qui permettent la mise en place de projets locaux. Ajouté à cela, de vastes forêts, un étang, un lac, le château, qui représentent une force pour mettre en place différentes actions sur l'aspect environnemental et patrimonial.

- Contraintes et prise en compte de celles-ci

Lieu excentré du centre urbain de la communauté. Les trajets peuvent s'effectuer en Bus.

STRUCTURE PERISCOLAIRE (MAIRIE):

- ✓ Effectif : *Environ 15 enfants le Matin & 30 enfants le soir.*
- ✓ Equipe pédagogique :
 - MAURY Dominique : Directrice Périscolaire (BAFD)
 - SCHMUTZ Laury : Animatrice (CAP Petite Enfance)
 - PELTRIAUX Isabelle : Animatrice (CAP Petite Enfance)
 - GRANEREAU Patricia : Animatrice (BAFA)

STRUCTURE PERISCOLAIRE & EXTRASCOLAIRE (COMMUNAUTÉ) :

- ✓ Effectif : *Mercredis 20 enfants*
Automne, Hiver, Printemps 30 enfants - Été mois de juillet 40 enfants
- ✓ Equipe pédagogique :
 - MAURY Dominique : Directrice (BAFD)
 - PORET Aurélie : Animatrice permanente (BAFA)
 - GUERIN Stecie : Animatrice pendant les vacances scolaires (CAP Petite Enfance)
 - Autres animateurs en CDD pour les vacances

HORAIRE ET FONCTIONNEMENT :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Périscolaire (matin)	7H30-8H35	7H30-8H35	7H30-8H35	7H30-8H35
Temps Scolaire (matin)	8H35-11H45	8H35-11H45	8H35-11H45	8H35-11H45
Pause Méridienne	11H45-13H15	11H45-13H15	11H45-13H15	11H45-13H15
Temps Scolaire (après-midi)	13H15-16H15	13H15-16H15	13H15-16H15	13H15-16H15
Périscolaire (matin)	16H15-18H20	16H15-18H20	16H15-18H20	16H15-18H20

APC: Lundi: 16H15-16H45

Mardi: 16H15-16H45 / 16H45-17H15

Jeudi : 16H15-16H45

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES, ACTIONS, TYPES D'ACTIVITES PROPOSEES:

- Mode d'inscription (année / trimestre / modulable) : préciser si les activités sont intégrées à l'Accueil de Loisirs le cas échéant (gratuité ou non).

ALSH

Inscription sur réservation par le biais du site de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot ou sur place au bureau du directeur.

Concernant les mercredis et les vacances scolaires, l'ouverture des réservations s'effectue un mois avant. La facturation est mensuelle en rapport avec le Quotient Familial (QF). Le règlement est à effectuer auprès du trésor public.

PÉRISCOLAIRE

Remplir la fiche de renseignements avec le numéro CAF ou MSA, afin de connaître le Quotient Familial (QF). La facturation est envoyée par le trésor public en fonction du nombre de présences dans le mois. Aucune inscription en amont.

- Cohérence et complémentarité des activités avec l'existant.
L'équipe est sensiblement la même. Des membres sont présents sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire afin de créer un lien et une continuité dans les projets
- Articulation avec le projet d'école

Étant dans le même bâtiment que l'école, cette mise en place permet de favoriser la même continuité éducative. Il y a un lien pédagogique permanent entre le temps scolaire, le périscolaire, et les périodes extrascolaires.

- Passerelles avec l'Accueil de Loisirs extrascolaire et les structures Petite Enfance

Il n'y a qu'un directeur sur le site pour le Périscolaire et l'ALSH. La passerelle concernant la petite enfance et l'accueil de loisirs est plus fonctionnelle et également plus rassurante pour les enfants et les parents.

- Lien avec les familles

Les éducateurs et animateurs sont communs aux structures scolaires, périscolaires et extrascolaires, ce qui permet d'avoir un lien avec les familles, les enfants et certains projets.

- Autres

RESPONSABILITE ET PRISE EN CHARGE DES ENFANTS :

- Conditions de transmission de la responsabilité des enfants avant et après les activités (modalités d'articulation entre les différents temps)

Les éducateurs ou animateurs sont présents à l'ouverture du périscolaire et sont responsables des enfants jusqu'à ce que l'enseignant ouvre le portail de l'entrée. À la pause méridienne, les animateurs vont récupérer les enfants devant la classe, afin d'assurer le service et une partie de la surveillance de la cour après le repas. À la sortie des classes, les animateurs récupèrent dans le couloir les enfants n'ayant pas été appelés par leur enseignant pour les accompagner au local périscolaire.

- Suivi des activités et coordination des intervenants, fréquence des réunions

Les projets et les activités sont décidés en réunion. Parfois, les projets peuvent être une commande de la municipalité ou de la communauté. Pour cela la directrice doit ensuite présenter et conduire ce projet avec ses animateurs. Chaque mardi, animateurs et direction font le point sur l'avancée du ou des projets en cours et sur ceux à venir.

- Charte, Règlement Intérieur

Permettre, à travers un enseignement ludique, à chaque enfant de développer, grâce à une offre d'activités variée, ses capacités :

- Motrices (Pratique sportive régulière)
- Cognitives (Découverte et approfondissement d'activités diverses)
- Affectives (Savoir vivre et épanouissement individuel au sein d'un groupe)

EVALUATION :

Un bilan trimestriel est réalisé avec l'élu référent.

Annexe PEDT 2024 - 2027 Pour le Tournonnais

15 MARS 2024

**Syndicat des écoles de Tournon d'Agenais
Et CAP CAZI**

Référent et contacts :

M. Jean-Pierre ARONDEL (Président du syndicat) :
06 72 64 43 51

Pour le périscolaire :
CAP CAZI – Mme Vanessa REGOURD (Directrice) :
05 53 40 77 09



Secteur Tournonnais

Le territoire

Confronté au problème d'une démographie scolaire déclinante, les communes du haut canton de Tournon d'Agenais ont su trouver une solution innovante pour faire de ce handicap une force du territoire.

Les élus ont décidé de regrouper leurs écoles sur un site, la bastide de Tournon d'Agenais et de mutualiser leurs moyens.

Regroupé eu sein du Syndicat Intercommunal de Tournon d'agenais, les communes de :

- Anthé,
- Cazideroque,
- Courbiac,
- Thézac
- Tournon d'Agenais,
- Masquières

œuvrent au quotidien pour assurer aux enseignants et aux enfants un environnement propice à leur réussite, l'éducation étant considéré comme un champ d'action essentiel au développement des enfants.

Pour garantir des moyens et une qualité optimale d'accueil, une nouvelle école regroupant la primaire et l'élémentaire est en cours de réalisation sur le bas de Tournon d'Agenais. Située à proximité des équipements sportifs, et permettant une meilleure circulation pour les usagers, cette nouvelle école est un projet fédérateur pour les acteurs de l'enfance jeunesse du Tournonnais.

Les équipements

Les écoles de Tournon d'Agenais :

- La primaire (de la TPS au CP) : 27 enfants inscrits
- L'élémentaire (du CE1 au CM2) : 50 enfants inscrits

Les accueils périscolaires :

- A Tournon d'Agenais : les accueils matin et soir (avant et après l'école)
- A Cazideroque : les mercredis

Etat des lieux

Offre d'accueil Petite Enfance, Loisirs (extra et périscolaire)

1. L'association CAP CAZI est le référent des structures d'accueil du territoire, c'est un atout majeur pour la mise en œuvre du PEDT.

L'association gère à ce jour les équipements suivants :

- la crèche multi-accueil **Caziminu's** (sur Cazideroque) qui accueille les enfants de 2mois et demi à 4 ans, du lundi au vendredi, toute l'année (sauf vacances de Noël et jours fériés)
- l'accueil de loisirs sans hébergement **Cazifolie's** (sur Cazideroque) qui accueille les enfants de 3 à 14 ans, les mercredis, et petites et grandes vacances scolaires (sauf vacances de Noël et jours fériés)
- L'accueil périscolaire **Cazirécré** (sur Tournon d'Agenais) qui accueille les enfants des écoles élémentaire et primaire de Tournon d'Agenais, les jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans les locaux de l'école élémentaire.

Les services de l'association ont pour objectifs de permettre au mieux la conciliation vie familiale et vie professionnelle pour les familles du territoire.

2. De nombreuses associations sportives et culturelles, à destination de tout public

Constat

Les enfants accueillis dans les écoles et les structures d'accueil sont principalement domiciliés sur les communes du syndicat mais également de Fumel Vallée du Lot et autres communes limitrophes.

Il y a une mixité entre les filles et les garçons, mais également une mixité sociale.

Atouts du territoire et leviers

La commune de Tournon d'Agenais possède d'une bibliothèque municipale, d'une salle des sports et d'un stade qu'elle met à disposition des écoles et des accueils de loisirs dans le cadre de leurs activités ou des différentes rencontres organisées.

Une association des parents d'élèves soutient fortement les écoles de Tournon d'Agenais. Elle est très active, elle organise de nombreuses manifestations (kermesse, repas, journées à thème, vide grenier... afin d'aider au financement des sorties pédagogiques et à l'achat de nouveau matériel pour les écoles. De nombreux partenariats sont en place entre les écoles, périscolaires et associations locales, avec l'organisation d'initiation à des activités mais aussi à la collaboration lors de manifestations diverses.

Contraintes et moyens mis en œuvre

Les enfants scolarisés dans les écoles, du fait de la carte scolaire, sont domiciliés sur un périmètre très étendu recouvrant les six communes du Syndicat intercommunal. Ils bénéficient d'un transport scolaire organisé et financé par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine. C'est un élément qui a fortement compté dans le souhait d'organiser le rythme scolaire sur 4 jours, du fait que le périscolaire du mercredi est organisé sur Cazideroque, et que cela entraînait des contraintes dans l'organisation des transports.

Les locaux des deux écoles sont situés dans la bastide mais dans des locaux séparés et éloignés. Le périscolaire ainsi que la cantine sont dans les locaux de l'école élémentaire. Cette configuration nécessite d'adapter le transfert des enfants d'un site à l'autre pour les transports scolaires et les accueils au périscolaire, et le portage de repas.

Cette situation sera réglée avec la construction de la nouvelle école.

Fonctionnement des écoles et de l'accueil périscolaire Cazirécré

L'équipe de Cazirécré

L'encadrement est assuré par des animatrices qualifiées Stella JOAQUIM, Justine LACOSTE, Melyssa LEBLOND (ou une remplaçante), sous la direction de Vanessa REGOURD diplômée d'une « Licence de Responsable de structure d'Accueil Petite Enfance ».

Les horaires

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Périscolaire matin	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50	7h30 – 8h50
Temps scolaire (matin)	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h	9h – 12h
Pause méridienne	12h – 13h30	12h – 13h30	12h – 13h30	12h – 13h30
Temps scolaire (après-midi)	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30
Périscolaire soir	16h30 – 18h30	16h30 – 18h30	16h30 – 18h30	16h30 – 18h30

Accueil des enseignants à 8h50 et 13h20.

Modalités d'inscriptions et de tarification

○ **Accueil Périscolaire Caziré**

Le dossier est transmis par les animatrices, il est constitué d'une fiche d'inscription (où sont mentionnés les diverses autorisations), d'une fiche sanitaire de liaison et du règlement intérieur de la structure. Les familles doivent transmettre en complément l'attestation de quotient familial ou leur avis d'imposition (pour la tarification) ainsi qu'une attestation d'assurances extrascolaires.

La facturation du périscolaire est au quart d'heure entamée. Il est déterminé par le quotient familial résultant des revenus et de la composition de la famille.

Quotient Familial	Tarif horaire
1 200€ et +	0.80€
1 000 à 1 199€	0.75€
800 à 999€	0.70€
650 à 799€	0.65€
0 à 649€	0.60€

○ **Accueil de loisirs Cazifolie's**

Le dossier d'inscription est transmis aux familles soit sur site, soit par mail ou par les animatrices au périscolaire.

Il est constitué d'une fiche d'inscription (où sont mentionnés les diverses autorisations), d'une fiche sanitaire de liaison et du règlement intérieur de la structure. Les familles doivent transmettre en complément l'attestation de quotient familial ou leur avis d'imposition (pour la tarification) ainsi qu'une attestation d'assurances extrascolaires.

La facturation est à la journée ou demi-journée. Il est déterminé par le quotient familial résultant des revenus et de la composition de la famille.

Quotient Familial	Tarif journée	Tarif ½ journée
1 800€ et +	11.50€	7.00€
1 400 à 1 799€	9.50€	6.80€
1 200 à 1 399€	7.70€	5.20€
1 000€ à 1 199€	7.20€	4.50€
900 à 999€	6.70€	4.00€
800 à 899€	6.40€	3.50€
700 à 799€	5.70€	3.30€
650 à 699€	4.50€	3.10€
500 à 649€	3.40€	2.70€
0 à 499€	2.70€	2.70€

- **Les écoles**

L'inscription se fait en premier lieu auprès du secrétariat de la mairie de Tournon d'agenais sur présentation de la copie du livret de famille et justificatif de domicile. Puis dans un second temps, à l'école sur rendez-vous avec la directrice respective muni du livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

- **Transports scolaires**

Les inscriptions se font uniquement sur internet sur « Transports scolaires Nouvelle-Aquitaine », pour l'ensemble des circuits du territoire desservant les écoles de Tournon d'agenais, les collèges et lycée de Monsempron-Libos et Fumel. Le coût est fonction des revenus.

- **Restauration scolaire de Tournon d'agenais**

Le tarif des repas est fonction du quotient familial.

Quotient familial	tarif
< ou égal à 1 000€	1€
1 001 à 1500€	2.73€
> à 1501€ ou non communiqué	2.94€

Les factures sont éditées mensuellement.

Activités proposées et continuité éducative

Les activités proposées dans le cadre du Projet Educatif Territorial doivent favoriser le développement personnel de l'enfant, intellectuel et physique, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité. Elles ne doivent pas se limiter à des activités dites d'éveil, mais prendre en compte l'enfant, dans toutes ses dimensions et dans son environnement. Elles doivent être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet des écoles et les projets pédagogiques des accueils de loisirs. Enfin, elles doivent être organisées de façon à être accessible à tous.

○ A l'école primaire

Une grande part des enseignements est consacré au vivre ensemble afin d'aider les jeunes enfants à trouver leur place dans le groupe. Ils apprennent petit à petit à verbaliser leurs ressentis et leurs besoins et à écouter et respecter ceux des autres.

Les élèves apprennent également :

- A découvrir l'écrit, en lisant des histoires, en jouant avec les lettres et les mots,
- A découvrir les nombres et les quantités,
- A découvrir le monde qui l'entoure,
- A s'exprimer de différentes manières (dessins, collages, peintures, sculptures, etc...)
- A découvrir leur corps au travers d'activités sportives.

Les élèves participent aussi, au cours de l'année scolaire à des visites d'expositions, des sorties spectacles et/ou cinéma, des lectures à la bibliothèque municipale, des rencontres sportives, ...

○ A l'école élémentaire

Le projet d'école est axé principalement sur les actions suivantes :

- Acquisition primordiale du socle commun de connaissances (lire, écrire, compter...)
- Aide accrue et prioritaire pour le soutien des enfants en difficulté
- Ouverture sur l'extérieur par les nombreuses rencontres sportives et culturelles
- Actions pédagogiques de découverte de notre cadre de vie et de sensibilisation à l'environnement avec l'organisation de la journée « nettoyons la nature » (avec ramassage, tri et recyclage des déchets), la réalisation de randonnées avec des thèmes et recherches abordés comme la cartographie, l'orientation, l'observation sur le terrain (faune, flore, paysage...) et la réalisation de panneaux d'affichage et d'exposition
- Un projet tous les deux ans de classes transplantées (classe de mer, de neige, séjour à Paris...) financé en partie par la récolte de fonds lors d'activités diverses (fêtes, kermesse, loto...), permettant de limiter les dépenses parentales et pour « mieux vivre ensemble »

- Une liaison étroite avec le collègue Kléber Thouailles de Monsempron-Libos, et des projets en commun avec les professeurs qui permettent une bonne adaptation des jeunes collégiens. De nombreuses activités avec les écoles avoisinantes dans le cadre du TER

- **A l'association Cap Cazi**

Pour la crèche Caziminu's, consciente que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre mental et sa future personnalité d'adulte, l'équipe éducative propose d'une part des temps de jeux libres et d'autre part des activités riches, variées et stimulantes. Elles vont permettre à l'enfant un plein épanouissement de son potentiel, physique, psychologique, affectif et intellectuel et qui sont source de plaisir.

- ❖ **Le jeu**

C'est un élément fondamental dans la structuration de l'enfant et de sa personnalité. Il lui permet de s'identifier à l'adulte, de dédramatiser des situations et de se confronter aux autres. Les jouets sont les accessoires du jeu, ils favorisent l'éveil et l'épanouissement de l'enfant. L'espace est constitué de coins aménagés (dînettes, poupées, jeux de construction, voitures, livres, toboggan...) où l'enfant évolue selon son goût et fait ses propres expériences.

- ❖ **Les activités**

Toutes les activités proposées aux enfants visent à favoriser leur développement physique, affectif et cognitif ainsi que leur capacité à intégrer une collectivité. Elles ne doivent pas revêtir un caractère obligatoire, mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. Elles doivent être libres et spontanées pour permettre à l'enfant de donner libre cours à son imagination, à ses découvertes.

Pour l'accueil de loisirs Cazifolie's, les activités découlent du projet éducatif et pédagogique de la structure. Elles s'articulent systématiquement autour d'un thème renouvelé à chaque période.

Les différents domaines d'activités :

- ❖ Activités manuelles (peinture, matériel de récupération, masques, gravure, moulages, poterie, sculpture...)
- ❖ Activités physiques, et de plein air et de pleine nature (piscine, vélo, canoë, kayak, escalade, randonnées, équitation, jeux collectifs, ...)
- ❖ Activités techniques et de découvertes scientifiques (photo, vidéo, activités autour du vent, de l'eau et des énergies, ...)
- ❖ Activités d'expressions (chants, danses, rythmes, théâtre, mimes, marionnettes, spectacles, jeux de lecture et d'écriture)
- ❖ Activités culturelles (bibliothèque, animations autour de la presse, activités autour du conte, ...)
- ❖ Les sorties (visite de musée, parc animalier, sites naturels...)

- ❖ Les veillées (autour de thématiques diverses)
- ❖ Les mini camps : durant la période estivale pour tous les groupes d'enfants : sous tente au centre de loisirs, d'une à deux nuitées, sur différents sites proches de Cazideroque afin de limiter les temps de transports et d'optimiser au maximum du temps de séjour.
- ❖ Les chantiers jeunes bénévoles
- ❖ Les séjours courts (découverte d'un nouvel environnement, initiation à de nouvelles techniques, dépassement de soi...)

Nous privilégions systématiquement pour nos activités extérieures, des projets collaboratifs et de valorisation de notre territoire.

Pour l'accueil périscolaire Cazirécré, les activités proposées doivent tenir compte des contraintes liées à l'accueil périscolaire. Le temps est souvent court, il faut pouvoir continuer l'activité le lendemain, voire la semaine suivante. Elles doivent être variées afin de satisfaire le désir de curiosité et de découverte des enfants.

Afin d'intégrer la vie du centre dans la vie quotidienne, il est intéressant d'adapter les activités à la période de l'année en cours (saisonnalité, évènements marquants...).

Le temps libre fait lui aussi partie des activités du temps périscolaire. Cependant des règles doivent être établies afin d'associer les enfants au rangement même en temps libre.

Il est également proposé un atelier d'aides aux devoirs.

Pour l'association Cap Cazi, l'information aux familles est faite par le biais de courriels, le portail familles et le blog, affichages et quelques informations papier. Des temps de réunion peuvent être proposés.

Responsabilités

Conditions de transmission de la responsabilité des enfants avant et après les divers temps

Les activités prévues dans le cadre du projet éducatif territorial, comme toute activité périscolaire organisée par la commune, se dérouleront principalement dans les locaux et équipements scolaires, pendant les heures où les locaux ne sont pas utilisés pour les activités d'enseignement. Certaines activités particulières qui nécessitent du matériel spécifique pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'école.

Le trajet jusqu'au lieu d'activité s'effectuera alors sous la responsabilité de l'animateur.

- Les temps scolaires sont sous la responsabilité des enseignants (éducation nationale)
- Les temps périscolaires sont sous la responsabilité des intervenants de Cap caz

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B51AX1DSE-AU
Reçu le 25/04/2024

- Les temps de pause méridienne et de trajet en bus scolaire sont sous la responsabilité du personnel du syndicat intercommunal de Tournon D'agenais. Le syndicat confie la gestion et l'animation des temps de pause méridienne (hors repas) à l'association Cap Cazi.

ANNEXES

COMMUNE :

Saint Sylvestre sur Lot

1 PLACE DE LA MAIRIE
47140 SAINT SYLVESTRE SUR LOT

TEL : 05.53.41.24.58 (standard)

mairie@saintsylvestresurlot.com

REFERENT/ CONTACT SUR LE TERRITOIRE :

Sophie PINSOLLES

Première Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires et relatives à l'Enfance et la Jeunesse

sophie.pinsolles@Email.com

Et Géraldine GAUDRY

Directrice des services

05.53.41.87.72

ggaudry@saintsylvestresurlot.com

ECOLLES:

1) Ecole maternelle « Arc en ciel »

3 Avenue Georges Robert

47140 SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Tél. : 05.53.41.23.23

Mail : ec.mat.st.sylvestre@ac-bordeaux.fr

Directrice : Mme Christelle BAUMLIN

Effectif total : 65

- Effectif - 3 ans : 0
- Effectif maternelle (3-6 ans): 65

2) Ecole élémentaire

4 Chemin Michel SERRES

47140 SAINT-SYLVESTRE-SUR-LOT

Tél. : 05.53.41.23.68

Mail : ec.elem.st.sylvestre@ac-bordeaux.fr

Directrice : Mme Jocelyne Lizieux.

Effectif élémentaire (6 ans et plus): 116

• **ETAT DES LIEUX :**

OFFRE PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE, ACCUEILS PETITE ENFANCE ET DE LOISIRS DU TERRITOIRE

L'accueil périscolaire :

Les écoles publiques de la commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot s'organisent autour d'un accueil le matin avant l'école.

La pause méridienne est organisée sous forme de garderie à l'école maternelle et d'ALAE à l'école élémentaire (confié en gestion à l'Association Léo Lagrange).

L'accueil périscolaire du soir sont organisées sous forme d'ALAE, déclaré auprès de la D.D.C.S.P.P. uniquement pour l'école élémentaire, donné en gestion à l'association Léo Lagrange

L'école maternelle bénéficie d'un service de garderie géré par la commune.

L'accueil extrascolaire :

Est organisé par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot, à l'ACM sans hébergement de Penne d'Agenais, site communautaire de Férié.

L'accueil Petite Enfance : Est organisé

- Par un service public de crèche, proposé par la communauté Fumel Vallée du Lot à Penne d'Agenais, site de Férié,
- Par la présence de deux Maisons d'Assistantes Maternelles, l'une dans les locaux de l'ancienne crèche voisine de l'école maternelle « Arc en Ciel » et la seconde au lotissement de Hameau Madeleine Campmas près de l'école élémentaire
- Des assistantes maternelles indépendantes.

Par ailleurs, Fumel Vallée du Lot propose un service de Relais d'Assistantes Maternelles permettant la socialisation des enfants et l'accès à des animations collectives, site communautaire de Férié à Penne d'Agenais

Les loisirs :

Sont proposés par de nombreuses associations sportives et culturelles, sur le territoire communal, intercommunal de Fumel Vallée du Lot et dans les communes voisines du Grand Villeneuvois

BESOINS REPERTORIES :

Enfants de la maternelle et de l'école élémentaire, jeunes

ATOUTS DU TERRITOIRE ET LEVIERS :

La commune de Saint-Sylvestre-sur-Lot bénéficie d'une offre importante d'activités diverses proposées par de nombreuses associations sportives, culturelles ou récréatives. Le dynamisme du tissu associatif de la commune, sa diversité et sa densité, permettent la mise en œuvre de projets associant les enfants et les jeunes, intergénérationnels, inter-associatifs, ainsi que des projets en partenariat avec les établissements scolaires ou encore l'ALSH ou le RAM.

La proximité de l'accueil de loisirs extrascolaire communautaire sur le site de Férié à Penne d'Agenais, répond à un besoin impérieux des familles. Ce type de structure est indispensable pour permettre à la fois aux parents de poursuivre leur activité professionnelle sans avoir le souci de la garde de leurs enfants, et pour les enfants, l'assurance de se voir proposer des activités de loisirs de qualité.

CONTRAINTES ET PRISE EN COMPTE DE CELLES-CI

L'éloignement de la crèche communautaire est un frein à l'intégration des enfants à l'école maternelle. La mise en œuvre de passerelles qui précédemment se faisait tout naturellement puisqu'il n'y avait qu'un portail à franchir, semble aujourd'hui bien plus compliquée et plus coûteuse à organiser.

La situation hors commune de ce mode de garde des jeunes enfants constitue une réelle difficulté pour les familles. Cela implique des déplacements coûteux et chronophages pour les adultes et pour les enfants, une baisse du niveau de la qualité de vie. En effet le temps passé dans le transport ne peut être consacré ni à l'éveil psychomoteur, ni au repos nécessaire à une bonne santé.

Le nombre insuffisant de places ouvertes en ACM extrascolaire communautaire par rapport à la capacité d'accueil de l'infrastructure, qui pénalise lourdement les familles lesquelles ne bénéficient pas toujours de ce service, faute de place. Se pose ainsi un réel problème pour la garde de ces mineurs qui vivent sur le territoire et ne peuvent accéder à l'accueil de loisirs, faute de place. Ces situations génèrent de sérieuses difficultés pour les parents. Elles induisent des situations où les enfants sont livrés à eux-mêmes, avec tous les risques que cela peut présenter.

La difficulté à recruter du personnel encadrant qualifié et disponible eu égard au faible nombre d'heures d'emploi et difficile à concilier avec un autre emploi.

STRUCTURE PERISCOLAIRE : ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL

Effectif :

Matin Garderie 07h30-08h35	Pause Méridienne 12h00-13h20	Soir Garderie 16h15-18h30
50	53	37

Equipe pédagogique : Personnel Communal et ATSEM

STRUCTURE PERISCOLAIRE : ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Effectif :

Matin (Garderie) 07h30/08h20	Pause Méridienne (Garderie) 12h00/13h50	Périscolaire (Soir) 16h30/18h30
88	107	Voir Mélanie Daunis (Léo LAGRANGE)

Equipe pédagogique : Délégation de service à Léo LAGRANGE

Ecole Maternelle	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Garderie matin	07h30/08h35	07h30/08h35	07h30/08h35	07h30/08h35
Temps Scolaire - matin	08h45/12h00	08h45/12h00	08h45/12h00	08h45/12h00
Pause Méridienne	12h00/13h20	12h00/13h20	12h00/13h20	12h00/13h20
Temps Scolaire - AM	13h30/16h15	13h30/16h15	13h30/16h15	13h30/16h15
Garderie Soir	16h15/18h30	16h15/18h30	16h15/18h30	16h15/18h30

APC ECOLE MATERNELLE : LUNDI ET JEUDI DE 16H15 à 16H45

Ecole Élémentaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Garderie matin	07h30/08h20	07h30/08h20	07h30/08h20	07h30/08h20
Temps Scolaire - matin	08h45/12h00	08h45/12h00	08h45/12h00	08h45/12h00
Pause Méridienne	12h00/13h50	12h00/13h50	12h00/13h50	12h00/13h50
Temps Scolaire - AM	14h00/16h30	14h00/16h30	14h00/16h30	14h00/16h30
Périscolaire Soir	16h30/18h30	16h30/18h30	16h30/18h30	16h30/18h30

APC ECOLE ELEMENTAIRE : 13H15/13H45

CP : mardi et jeudi

CE1 : mardi et vendredi

CE2 : lundi, mardi, jeudi et vendredi

CM1 : lundi et jeudi

CM2 : pas APC

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES. ACTIONS, TYPES D'ACTIVITES PROPOSEES :

- **Mode d'inscription (année / trimestre / modulable) : préciser si les activités sont intégrées à l'Accueil de Loisirs le cas échéant (gratuité ou non).**

Les familles qui utilisent les accueils périscolaires, déclarés ou non auprès de la DDCSPP, complètent un dossier d'inscription pour l'année scolaire, par enfant, et s'acquittent d'une participation forfaitaire de 50 € pour l'année par enfant. Un tarif dégressif est pratiqué pour les fratries : 90 € pour 2 enfants, 120 € pour 3 enfants.

L'aide aux devoirs est facturé en plus de la participation forfaitaire si l'enfant est aussi inscrit aux garderies ou ACM. Si l'enfant ne fréquente que ce service, il n'y a pas de participation pour les garderies ou ACM.

1€ pour les élèves qui n'utilisent que le service « pause méridienne »

Les activités proposées le soir en ACM sont incluses dans le tarif.

Cohérence et complémentarité des activités avec l'existant :

Les activités proposées sont complémentaires à celles proposées en temps scolaire, avec le souci de ne pas faire « doublon ». Elles utilisent les équipements présents sur site et/ou à proximité des lieux d'accueil (salle multisports, terrains de sport, espaces verts..)

(modalités d'articulation entre les différents temps): voir règlement intérieur joint

Suivi des activités et coordination des intervenants, fréquence des réunions

La coordination des intervenants est assurée par la directrice de l' ACM et par la Directrice des Services municipaux.

Des réunions sont organisées périodiquement afin de faire le point sur les services, entendre les dysfonctionnements ou améliorations à apporter et ajuster les procédures et les actions.

La commission Enfance / Jeunesse de la commune, présidée par Madame Sophie PINSOLLES, est chargée du suivi du dossier et donne les orientations pour l'année à venir.

Charte, Règlement Intérieur : Joint à la présente fiche

EVALUATION :

Réunion du comité de pilotage, annuellement, qui regroupe les représentants :

- Des élus
- Des services municipaux
- Des établissements scolaires
- Des associations de parents d'élèves
- Des organismes partenaires
- Des organismes de tutelle
- Des partenaires associatifs

AR Prefecture

047-200068930-20240404-2024B51AX1DSE-AU
Reçu le 25/04/2024